

RAPPORT D'ACTIVITES

2022

INTRODUCTION

L'Escale s'inscrit dans ce courant d'idées selon lequel l'aide nécessaire doit être apportée aux individus à chaque fois que cela s'avère possible, tout en les maintenant dans leur lieu de vie habituel. Loin d'être simplement un phénomène de mode, l'aide sociale en milieu ouvert et les services ambulatoires ont fait leurs preuves. Ils permettent à un nombre croissant de personnes fragilisées par une maladie, un handicap social, physique ou mental... de vivre intégrées dans la société et ainsi de lutter contre une certaine forme d'exclusion sociale.

Des services d'accompagnement se sont créés dans plusieurs secteurs. Il importait que les sourds qui éprouvent des difficultés pour s'insérer de leur propre force dans la société, puissent également profiter de ce type d'aide. En effet, la mise sur pied d'une structure similaire adaptée à la situation des sourds et des malentendants répondait il y a 25 ans à un réel besoin.

Aussi en 1993, les deux premiers travailleurs de l'Escale ont décidé de quitter leur emploi pour se consacrer à la création d'un service d'accompagnement pour sourds et malentendants, convaincus qu'il était nécessaire voire urgent de créer, au sein du monde institutionnel de la surdité, une structure intermédiaire entre la vie autonome et la prise en charge globale par une institution.

Les premières années furent des années de tâtonnements, de recherches, de redéfinition du projet. Progressivement le service se développe et trouve sa place dans le monde des sourds.

En **2000**, grâce au décret de reconnaissance des services d'accompagnement et à son arrêté d'application, l'Escale est agréé et subsidié comme Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées par la Commission Communautaire Française.

Cette année-là, l'Escale emménage dans de nouveaux locaux sur la Commune de Schaerbeek et marque ainsi le début d'un lien particulier et grandissant avec cette commune. Après plus de 20 ans passés dans ces locaux, en 2022, l'Escale se déplacera de quelques centaines de mètres au sein de la Commune pour aller dans des locaux dont l'infrastructure permettra de davantage assuré la confidentialité des entretiens.

Au fil du temps, l'Escale se spécialise de plus en plus dans le suivi de personnes sourdes fragilisées et les demandes ne cessent d'augmenter. En 2021, l'équipe a suivi 42 bénéficiaires et 1805 actions ont été réalisées par l'équipe d'accompagnement individuel. Les demandes d'accompagnement sont de plus en plus lourdes et la situation sanitaire et sociale ne fait qu'accentuer les fragilités de notre public. 2021 se clôture avec une liste de 28 personnes sourdes fragilisées en attente urgente d'accompagnement. L'année 2022 s'ouvre cependant sur une large éclaircie avec le passage du service en catégorie 3 dans le courant de l'année et avec lui d'une augmentation de moyens humains et financiers pour assurer le suivi de notre public. Ce nouvel agrément est une belle reconnaissance du travail et des efforts fournis par l'Escale durant toutes ces années.

A côté de la mission d'accompagnement individuel, l'Escale développe toujours plus de nouveaux projets collectifs afin de permettre à notre public d'avoir accès à des outils facilitant leur cheminement vers une autonomie grandissante en tant que citoyen actif au sein d'une société qui se veut inclusive.

En effet, notre projet « Activités/loisirs », coordonné par une professionnelle sourde, ne cesse de grandir et de répondre aux demandes de nos bénéficiaires. En 2020, un subside de la Commune de Schaerbeek nous a permis de mettre sur pied des ateliers « Nouvelles Technologies ». En 2021, c'est Innoviris qui nous a donné les moyens de collaborer avec la Maison Médicale « Le Noyer » de Schaerbeek pour les ateliers « Santé ». CAP 48 et la Cocof nous soutiendront quant à eux pour notre projet « Parentalité » couvrant 2022 et 2023.

Aujourd'hui, ce projet fait partie intégrante de notre mission d'accompagnement et il s'agirait de pouvoir trouver des moyens humains et financiers pérennes afin d'en assurer sa bonne évolution.

2022, c'est aussi l'année d'un déménagement vers d'autres locaux et ce, après plus de 20 années passées dans les mêmes locaux.

Le présent rapport consacré à l'année **2022** est structuré en 10 parties (selon le canevas de la Cocof) :

- I) Présentation générale du service
- II) Présentation des activités menées
- III) Nombre total des interventions menées définies à l'article 26 pour les missions visées aux articles 3 et 4
- IV) Evaluation de la mise en œuvre du projet de service à l'article 16
- V) Faits marquants de l'activité du service
- VI) Modalités de mise en œuvre du travail en réseau (article 71, 5° du décret)
- VII) Moyens mis en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes handicapées
- VIII) Données globalisées relatives au personnel et changements intervenus pendant l'année
- IX) Modalités et résultats de l'évaluation interne (article 102 du décret)
- X) Perspectives d'évolution du service en termes d'activités et d'organisation et conclusions.

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

I : Présentation générale du service

DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION:

L'Escale asbl

Tél.: 02/218.79.01

E-mail: direction@escaleasbl.be

Siège social et d'activités : avenue Léon Mahillon 38 à 1030 Bruxelles (déménagement en

décembre 2022 vers Rue Jacques Jansen 17 à 1030 Bruxelles)

Personne de contact : Madame Muriel BRUNNEVAL

Tél.: 02/218 79 01 – 0495/646157 N° d'entreprise: 449 178 987

OBJET SOCIAL, FINALITÉ (SELON STATUTS DU 4 MARS 2021), PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DU PROJET DE SERVICE (MIS À JOUR EN OCTOBRE 2019 ET REVU EN MARS 2023):

Objet social (Tel que défini par ses statuts)

L'association a pour but non lucratif l'accompagnement de personnes sourdes en grandes difficultés sociales en vue de leur permettre la plus large autonomie possible.

Pour parvenir à son but, l'Association gère une équipe pluridisciplinaire permettant un accompagnement psycho-social des adultes sourds qu'elle accueille.

Elle peut leur proposer des logements en sous-location sous sa supervision, des activités d'information sur leurs droits et leurs obligations légales, des ateliers liés à différentes formes d'apprentissages en rapport avec leur acquisition de l'autonomie la plus large (vie quotidienne, gestion de logement, rapports avec leur propriétaire, scolarité de leurs enfants, santé de la famille,...), des activités de loisirs (découverte de la ville, de bâtiments, balade en forêt, visites de musées,...), l'accompagnement lors de rendez-vous chez d'autres prestataires de service (médecins, avocats, assistants sociaux,...) ou dans des administrations.

Elle propose aux adultes sourds qu'elle accompagne et qui sont parents, un accompagnement spécifique à leur parentalité.

FINALITE:

Chacune de nos interventions auprès des personnes sourdes/malentendantes se fait dans le respect de la culture, de la langue mais aussi des demandes, limites et compétences de celles-ci.

Elle vise à les aider à apprendre, à mieux comprendre et à appréhender le monde qui les entoure afin qu'elles puissent mener une vie la plus indépendante possible et devenir des citoyens actifs et responsables au sein de notre société. Ces interventions se font de manière individuelle. Des actions collectives leur sont également proposées avec toujours comme objectif de leurs donner les moyens de devenir le plus autonome, responsable et actif possible (activités culturelles, ateliers parentalité, conseil des usagers, ...) et de prendre conscience qu'ils font partie d'un système de droits mais aussi de devoirs.

Outre ces actions auprès de notre public et afin de favoriser son inclusion dans la société, nous intervenons en tant qu'intermédiaires entre la personne sourde et le monde extérieur majoritairement entendant (travail en réseau, actions communautaires,...). Il faut en effet

informer et sensibiliser les intervenants extérieurs (services, institutions ou particuliers) et la société en général que, au-delà du handicap sensoriel, la surdité revêt des spécificités telles que son mode de communication et sa culture.

L'Escale part ici du postulat selon lequel l'inclusion sociale, et de fait l'autonomisation de la personne sourde, ne peut passer que par plus de compréhension et de respect mutuel.

Par son travail d'accompagnement, l'Escale vise à promouvoir l'autonomie ou la prise d'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes dans le respect de leur culture, de leur langue mais aussi de leurs compétences, de leurs limites et de leurs demandes.

PUBLIC CIBLE:

L'Escale est un service d'accompagnement à Bruxelles qui s'adresse exclusivement à des personnes sourdes ou malentendantes. Il s'agit de personnes adultes (à partir de 16 ans) utilisant pour la majorité la langue des signes comme unique mode de communication et ayant développé un sentiment d'appartenance à la communauté sourde.

Notre service s'adresse :

- principalement à des personnes fragilisées par un retard intellectuel et/ou des difficultés psychosociales
- à des personnes sourdes plus autonomes, demandeuses d'une aide dans la réalisation d'un projet individuel.

Il s'agit essentiellement de personnes sourdes ou malentendantes habitant sur le territoire de Bruxelles-Capitale.

SON OFFRE DE SERVICES:

L'Escale asbl est un service d'accompagnement, en milieu ouvert, pour adultes sourds ou malentendants dont l'objectif est de promouvoir leur autonomie et le processus inclusif au sein de la société.

Son équipe de travailleurs sociaux pratiquant la langue des signes (LSFB) et sensibilisés à la surdité (culture, psychologie, ...) leur propose, dans le respect de leur culture, de leurs compétences, limites et demandes :

- des accompagnements individualisés « globaux » ou « partiels » à court, moyen ou long terme en fonction de leur projet individualisé d'accompagnement
- des accompagnements individuels à la parentalité
- des ateliers individuels d'apprentissage
- des ateliers collectifs d'informations et d'échanges sur la parentalité
- des activités et des loisirs

Outre ces services, l'Escale asbl mène aussi les actions suivantes :

- Organisation et participation à des actions communautaires en participant à différentes activités (événements divers,...)

- Information et sensibilisation des différents réseaux entourant le bénéficiaire (famille, professionnels, voisinage, ...)
- Création d'outils d'informations et de sensibilisation **macro-sociale** (Famisignes)

MISSIONS:

Décret 17/12/2018, Art. 35, 3°: L'accompagnement pour adultes soutient l'autonomie de la personne handicapée et le maintien ou l'amélioration de sa qualité de vie en lui fournissant ainsi que sa famille, si nécessaire, l'information et l'accompagnement répondant à ses besoins dans les actes et les démarches de la vie courante.

CATÉGORIE(S):

1^{er} avril 2022 : Passage en catégorie 3 (Accompagnement de minimum 40 personnes sourdes adultes par an et de minimum 960 interventions annuelles).

Juin 2019 : demande de reconnaissance pour action spécifique « organisation d'activités de loisirs »

Partie III: Présentation des activités menées en 2022

Mission principale

Présentation globale du public accompagné

Malgré la poursuite de la crise sanitaire et grâce en partie au télétravail, il y a eu en **2022**, **43** personnes suivies par l'Escale. Il y a eu 3 nouvelles demandes acceptées et 10 personnes ont été inscrites sur une liste d'attente.

184 dossiers ont, jusqu'à aujourd'hui, été ouverts.

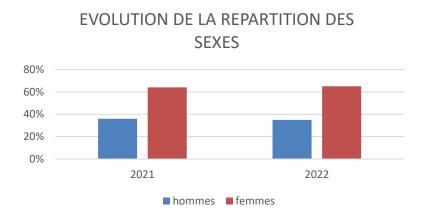
1963 interventions ont été comptabilisées sur l'année. Les entretiens en présentiel sont à nouveau privilégiés et ont repris même si les entretiens en distanciel ont continué cette année encore. Ces derniers sont autorisés à condition qu'ils enrichissent l'accompagnement et permettent aux bénéficiaires d'être toujours plus autonomes, celui-ci restant l'acteur de son accompagnement.

Nous allons commenter les données chiffrées concernant le public que nous avons suivi cette année. Si cela nous semble pertinent, nous les analyserons au regard des chiffres des années précédentes.

Sexe

Il y a **28** femmes et **15** hommes bénéficiaires de l'Escale. La répartition homme-femme n'est plus équilibrée.

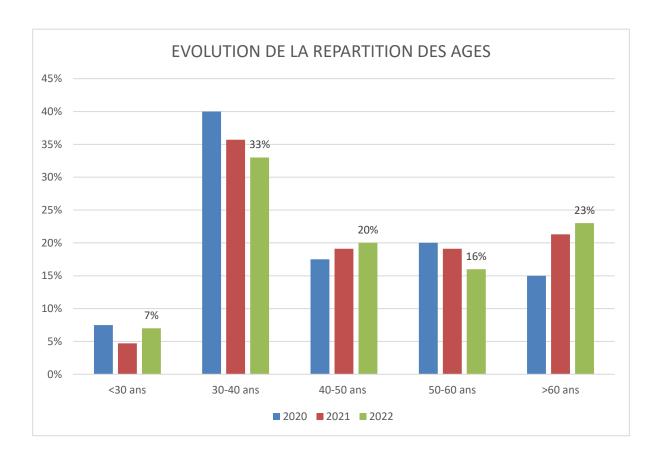
En 2012, elle était de 50% pour 50%. Même si, au fil des ans, on comptait déjà une légère augmentation des femmes par rapport aux hommes, cette année on compte 65% de femmes pour 35% d'hommes.



Age

3 bénéficiaires ont moins de trente ans ; 14 ont entre trente et quarante ans ; 9 entre quarante et cinquante ; 7 ont entre cinquante et soixante ans et 10 ont plus de soixante ans. Le plus jeune est âgé de 24 ans et la plus âgée a 97 ans. 60 % de la population de l'Escale est constituée de personnes de moins de 50 ans et 40% ont plus de 50 ans.

On remarque aussi que la population de l'Escale vieillit et que les personnes de plus de 60 ans poursuivent leur accompagnement au sein de l'Escale. En effet, souvent, leur situation familiale, sociale et financière nécessite différentes nouvelles démarches et malgré un travail vers l'autonomie, elles restent « dépendantes » de notre soutien. 18 personnes sont suivies à l'Escale depuis plus de 10 ans soit 45% de nos bénéficiaires.

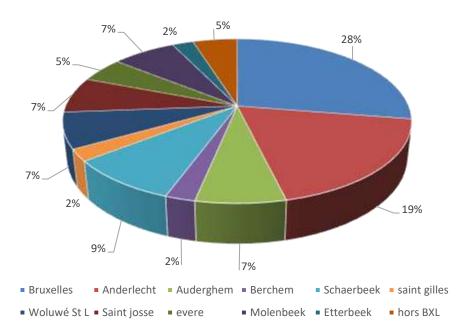


Lieux de résidence

40 bénéficiaires sont répartis sur 11 des 19 communes de Bruxelles. Ceci nous oblige à intervenir à travers pratiquement toute la ville et à aborder le tissu associatif et administratif de manière très étendue. 2 bénéficiaires habitent en dehors de Bruxelles. L'un d'entre eux travaille dans une ETA à Bruxelles. L'autre vient de déménager en Wallonie.

Bruxelles-ville est la commune la plus habitée par les bénéficiaires de l'Escale. Parmi ceuxci 7 habitent Bruxelles-centre, 1 Neder Over Heembeek et 4 Laeken. Vient ensuite la Commune d'Anderlecht. On remarque que les personnes qui habitent au centre—ville sont aussi principalement celles qui bénéficient d'un logement à la limite de l'insalubrité.

COMMUNES DE RESIDENCE



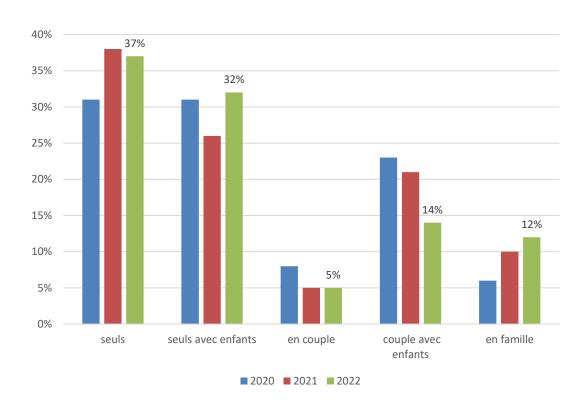
Sur les **43** bénéficiaires : **21** vivent en logement privé (dont 18 sont en attente d'un logement social), **8** vivent dans un logement social, **9** sont propriétaires et **5** vivent en famille.

Situation familiale

Vivant seuls	
Vivant seuls avec enfants à charge	14
Vivant en couple	2
Vivant en couple avec enfants à charge	6
Vivent en famille	5

On remarque un nombre important de personnes célibataires, qu'elles aient ou non des enfants à charge (près de 70 %). En effet, sur les 43 bénéficiaires, 30 vivent seuls. 20 bénéficiaires vivent avec des enfants à charge, 4 vivent chez leurs parents et 1 chez sa sœur.

Evolution de la situation familiale

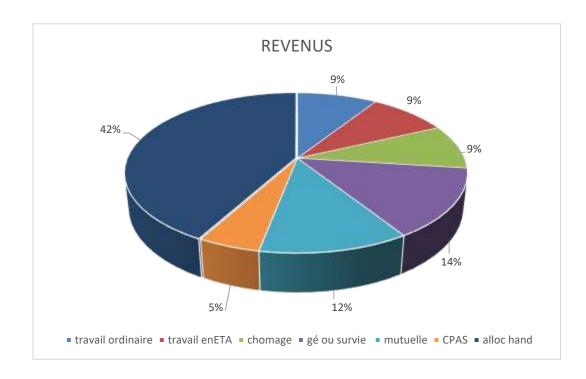


Le nombre de personnes isolées reste élevé (69%) avec une augmentation cette année des isolés avec enfants (+8%) et une diminution des couples avec enfants (-9%). Un certain nombre de grands enfants ont quitté leur parent. Par contre il y a une augmentation du nombre de personnes qui vivent en famille. Certaines de celles-ci attendent un logement social pour quitter leur famille.

Revenus

Nous parlons ici des revenus du travail ou des allocations de remplacement de revenus. La plupart de nos bénéficiaires reçoivent une allocation d'intégration (92,50%) qui vient compléter leur revenu de base.

Travail	4	Allocation	4
ordinaire		chômage	
Travail	4	Indemnités	5
en ETA		mutuelle	
		CPAS	2
Pension	6	Allocations	18
ou		aux	
pension		Handicapés	
de survie		R.R.	



18% de nos bénéficiaires ont un travail : 4 personnes en circuit ordinaire dont une comme indépendant en coiffure et 4 personnes en ETA.

82% de nos bénéficiaires ne travaillent actuellement pas alors que, nous l'avons vu plus haut, 77% de notre population a moins de 60 ans (63% moins de 50 ans) et sont donc en âge de travailler. Aucune des personnes de moins de 30 ans ne travaille.

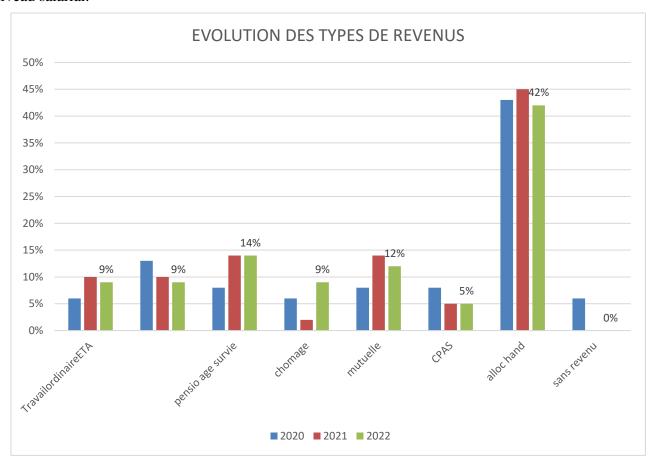
Près de la moitié de nos bénéficiaires (42%) vivent uniquement de leur allocation pour personnes handicapées. Ceux-là bénéficient d'un niveau de revenus supérieur à celui d'une allocation de remplacement du CPAS, du Chômage ou de la mutuelle. (Tout dépend du niveau des pertes de points d'autonomie).

Nos bénéficiaires ont souvent des difficultés pour définir leur projet professionnel ou pour accepter les contraintes liées au fait de travailler. Ainsi même s'ils trouvent un travail, ils ont du mal à s'y adapter ou n'arrivent pas toujours à le garder de façon durable. Pour d'autres, trouver un travail relève du défi au vu de leur faible niveau de compétences. Le fait d'être sourd complique également souvent les relations avec les autres car cela limite ou perturbe fortement la communication.

La situation sanitaire de ces dernières années a également joué un rôle important. : difficultés de rencontres en présentiel entre travailleur et employeur, chômage temporaire lié au COVID dans certains secteurs...

Afin de ne pas rester inerte face à ce constat, notre service collabore activement avec le SARE (Service d'Aide à la Recherche d'Emploi, spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes), les différentes ETA et Actiris.

Même si ce fut, en moindre mesure cette année encore, nous avons continué à intervenir auprès du bénéficiaire pour des rencontres au sein de son entreprise afin de permettre à la personne sourde de soit pouvoir s'exprimer soit comprendre de façon plus précise ce qui est attendu d'elle. Ainsi, nous travaillons activement au maintien au travail des personnes fragilisées dans leurs relations professionnelles. Une collaboration est d'ailleurs mise en place avec plusieurs ETA. Il faut reconnaître également que certains bénéficiaires préfèrent bénéficier d'une allocation de remplacement plutôt que de s'investir dans un emploi pas toujours valorisant au niveau salarial.



On remarque que le nombre de personnes qui bénéficient d'une allocation de remplacement de revenus du SPF reste élevé même si le nombre diminue légèrement et que le nombre de

personnes qui bénéficie d'une allocation de remplacement du SPF (RR) est aussi élevé. Les autres types de revenus restent stables.

Le nombre de personnes (18%) qui jouissent d'un revenu du travail reste stable. Même s'il s'agit de moins de 1/5 de notre population.

Plus des ³/₄ de notre public reçoivent en plus de leur salaire et de l'allocation de remplacement de revenus, une allocation d'intégration. Ceux qui touchent des allocations familiales pour leur(s) enfant(s) ont bien souvent droit à des suppléments soit parce qu'ils sont handicapés soit parce qu'ils ont de faibles revenus.

Plus aucune personne cette année comme l'année dernière ne se trouve sans revenu.

Nationalités et cultures d'origine

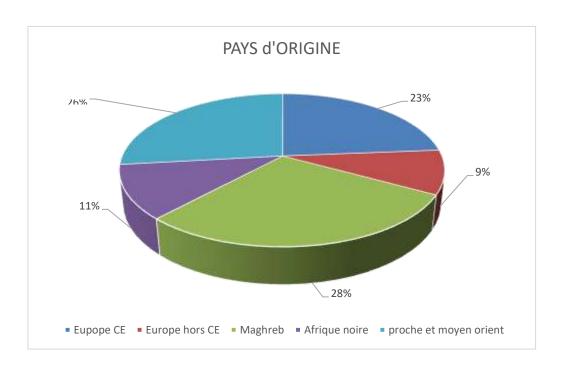
32 bénéficiaires sont Belges. Il y a aussi, 1 Français, 2 Nigériens, 1 Nigérian, 2 Syriens,

1 Russe, 1 Marocain, 1 Palestinien, 1 Roumain et 1 Portugais.

Si 75% des bénéficiaires sont de nationalité belge, il nous semblait cependant intéressant de faire ressortir que seulement 8 de nos bénéficiaires sont originaires de Belgique et 3 de la Communauté Européenne. 77% sont originaires de 18 pays hors Communauté Européenne.

Belgique	8	Afri du Sud	1
Portugal	2	Rwanda	1
Roumanie	1	Algérie	1
Albanie	1	Pakistan	1
Turquie	3	Georgie	1
Tunisie	2	Arménie	2
Maroc	9	Russie	1
Nigeria	1	Syrie	2
Niger	2	Irak	1
Sénégal	1	Palestine	1
Serbie	1		

Si nous avons représenté ci-dessus les pays d'origine de nos bénéficiaires au-delà de leur nationalité administrative, c'est uniquement pour témoigner de la grande mixité des cultures de nos bénéficiaires. Ces cultures viennent souvent se surajouter à la culture sourde. Cet élément peut se révéler également pertinent lors du travail dans le cadre du suivi familial. En effet, les enfants entendants de parents sourds se trouvent baignés (voire tiraillés) dans la culture sourde, celle du pays d'origine de leurs parents et celle de ce qui est pour la plupart d'entre eux, leur pays de naissance. Par exemple, plus des 2/3 des personnes qui fréquentent l'Escale sont de confession musulmane. Nous devons donc en tenir compte pour plusieurs démarches dans la vie du bénéficiaire : repas de l'enfant à l'école, célébration religieuse, circoncision.



On remarque l'importance des bénéficiaires qui proviennent des pays du Proche et Moyen Orient : Turquie, Pakistan, Irak, Syrie, Géorgie, Arménie. Les bénéficiaires d'origine maghrébine restent les plus nombreux.

Types d'accompagnement

* Définitions

L'accompagnement proposé par notre service peut être de type :

- global ou partiel;
- régulier ou ponctuel;

Un accompagnement global recouvre plusieurs types de demandes (au minimum trois).

Un **accompagnement partiel** par contre représente un suivi ne concernant qu'un seul type de demande.

La demande de suivi administratif n'est pas ici comptabilisée car elle concerne pratiquement la totalité de nos bénéficiaires chaque année. Ainsi un bénéficiaire ayant des demandes pour un suivi administratif et uniquement pour sa santé sera considéré comme étant en accompagnement partiel.

Un **accompagnement régulier** concerne le bénéficiaire ayant fait appel à notre service durant minimum **5** mois sur l'année.

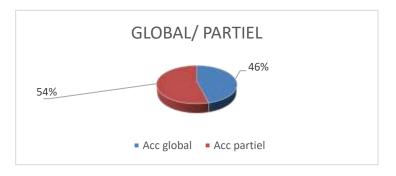
Un accompagnement ponctuel représente un suivi de moins de 5 mois sur l'année.

A noter que, pour être comptabilisée, la personne doit avoir bénéficié d'au moins 2 interventions sur le mois, selon les critères mis en vigueur par la COCOF. Pour certains bénéficiaires le nombre des interventions dépasse même la dizaine par mois. Une intervention, toujours selon les critères de la COCOF, est un accompagnement sous toutes ses formes (accompagnement, entretien, courrier, contact téléphonique,...) ayant une durée d'une demiheure minimum. Vu le handicap de notre population, un entretien dure en moyenne 1 heure lorsqu'il a lieu dans nos locaux. Comme nous sommes souvent appelés à l'extérieur (tribunal, hôpital, CPAS...) s'y ajoutent alors un temps pour le déplacement et un temps d'attente parfois bien long.

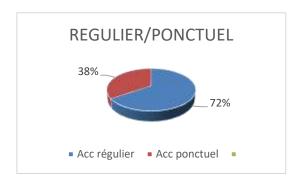
❖ Analyse du type d'accompagnement

Donc sur les 43 bénéficiaires nous avons :

Accompagnement Global	20
Accompagnement	23
Partiel	

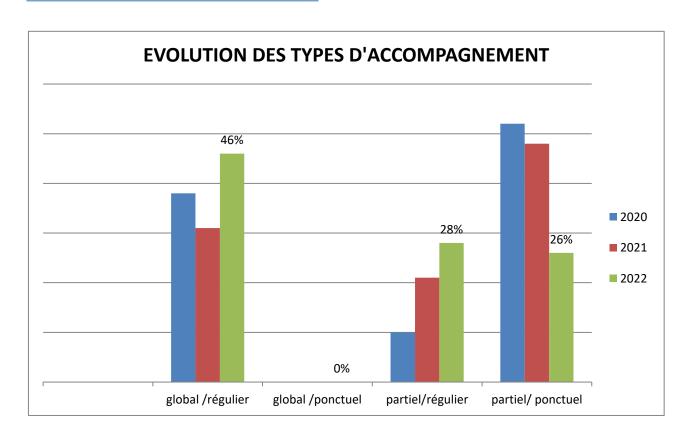


Accompagnement Régulier	31
Accompagnement Ponctuel	<u>12</u>



Si l'on croise ces résultats, on obtient :

Accompagnement Global et Régulier	20
Accompagnement Global et Ponctuel	0
Accompagnement Partiel et Régulier	12
Accompagnement Partiel et Ponctuel	11



Près de la moitié des bénéficiaires sont suivis de manière régulière et globale. Ceci s'avère tout à fait en adéquation avec notre public cible de personnes sourdes fragilisées par un déficit intellectuel ou cognitif. Elles ont ainsi besoin d'être accompagnées et soutenues dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne et sociale et ce tout au long de leur parcours pour un nombre important de nos bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires suivis de manière ponctuelle reste important mais diminue. Il s'agit souvent de bénéficiaires qui ont été accompagnés de manière globale et régulière

pendant un certain temps. S'ensuit une amélioration de leur situation entrainant une fréquentation de l'Escale de manière plus ponctuelle.

Le nombre de personnes suivies de manière partielle (càd moins de 3 types de demandes) mais régulières augmente cette année. Il s'agit par exemple d'une personne demandant un accompagnement administratif et un suivi médical (grossesse).

L'évolution des types d'accompagnement indique en 2022 une augmentation du nombre d'accompagnement régulier. Nous insistons sur l'importance du suivi des accompagnements.

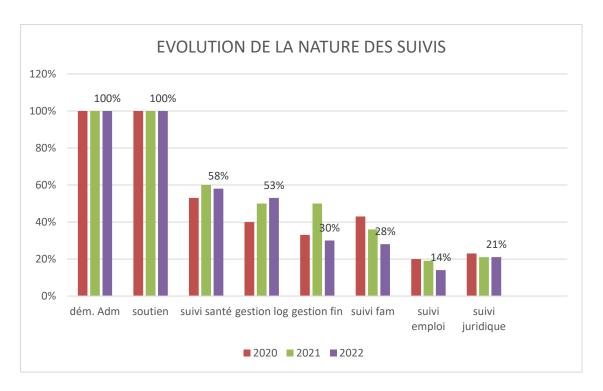
Nature des accompagnements

Analyse générale

Il s'agit du nombre de bénéficiaires qui ont fait des demandes, par type de suivi.

Suivi Administratif	43
Soutien/conseil	43
Suivi Santé	25
Gestion du Logement	23
Guidance Budgétaire	13
Suivi Familial	12
Recherche/Suivi Emploi	6
Suivi Juridique	9

* Evolution de la nature des suivis



On peut à nouveau remarquer une grande stabilité dans la répartition de la nature des demandes par rapport aux années précédentes.

Plus de **50**% de nos bénéficiaires font appel à notre service pour des demandes touchant au moins 4 domaines (accompagnement global). Ces suivis sont donc majoritairement des accompagnements qui touchent à des champs de compétences très variés, ce qui souvent complexifie le travail.

Pour certains bénéficiaires, un binôme (voire un trinôme) d'accompagnateurs est nécessaire car leur accompagnement nécessite de nombreuses interventions dans des domaines très variés. Souvent, un accompagnateur se charge du dossier global du bénéficiaire et l'autre se charge d'un domaine plus spécifique qui nécessite un accompagnement important (problème de santé ++ du bénéficiaire et/ou de ses enfants, accompagnement à la grossesse et préparation à l'accueil de l'enfant à venir, accompagnement à la parentalité du parent d'un enfant en décrochage scolaire ++,...).

Un autre fait marquant est aussi que notre public est vieillissant et qu'avec l'âge, les demandes d'intervention sont souvent de plus en plus importantes (problème de santé, statut administratif,...). En 2022, 23 % notre public a plus de 60 ans et nous recevons de plus en plus de demandes d'accompagnement de personnes sourdes plus âgées n'ayant jamais fait appel à un service d'accompagnement.

A l'autre extrême, nous avons des bénéficiaires qui sont suivi depuis plusieurs années mais qui font de moins en moins de demandes car soit ils sont devenus plus autonome et/ou soit ils ont trouvé d'autres ressources (enfant grandissant, nouveau conjoint, nouvel entourage,...). Nous leur proposons dès lors de mettre fin à l'accompagnement (et ainsi accueillir de nouveaux bénéficiaires) mais ces derniers sont plus que réticents (allant parfois jusqu'à créer des demandes non utiles) car ils craignent de ne plus avoir une place dans un service d'accompagnement si leur situation actuelle « favorable » devait évoluer négativement (départ de l'enfant, du nouveau conjoint, problème plus important,...). Cette situation est aussi fort compliquée pour l'équipe car les accompagnateurs sont partagés entre le fait d'accueillir de nouveaux bénéficiaires et celui d'être toujours en situation d'incertitude quant aux demandes qui pourraient être faites par ces bénéficiaires « prévoyants ». Il s'agira cependant de trancher sur la position que nous allons prendre pour ce type de bénéficiaire même si nous savons d'ores et déjà que les débats risquent d'être houleux au sein de l'équipe.

100 % de nos bénéficiaires font des demandes de suivi administratif. Ceci s'explique aisément par le fait qu'aucun de nos bénéficiaires ne maîtrise correctement le français lu ou écrit soit parce qu'ils sont d'origine étrangère soit parce qu'ils n'ont jamais été scolarisés soit parce que même si certains ont été scolarisés, leur niveau reste très faible.

C'est ainsi que tous nos bénéficiaires demandent de l'aide pour le suivi de leur courrier. Certains viennent systématiquement ou envoient une photo par WhatsApp chaque fois qu'ils reçoivent une lettre pour qu'on leur explique le contenu et qu'on les aide, le cas échéant, à y répondre. Certains d'entre eux ont même parfois du mal à faire la distinction entre un dépliant publicitaire et une lettre de convocation à une visite médicale du médecin conseil.

Tous ont eu besoin de soutien et de conseils et, en particulier, les personnes les plus fragilisées qui vivent seules (69 % : bénéficiaires vivant seul avec ou sans enfant(s)).

Le suivi emploi représente une part du travail d'accompagnement peu importante car nous travaillons en étroite collaboration avec le SARE (service emploi d'Info-Sourds) et avec différentes ETA. C'est pourquoi nous faisons rarement de la recherche emploi en tant que telle. Le suivi emploi consiste en l'organisation de réunions de travail avec l'employeur ou

les collègues, l'explication d'un courrier, d'un relevé de fiche de paie, d'un changement au règlement de travail... Il faut dire également que la plupart de nos bénéficiaires préfèrent bénéficier d'une allocation de remplacement de revenu plutôt que de s'investir dans un emploi pas toujours valorisant au niveau salarial.

Le nombre de suivis « logement » concerne plus de la moitié de nos bénéficiaires. De nombreux bénéficiaires ont besoin d'aide pour gérer leur appartement que ce soit au niveau financier, au niveau du contact avec le propriétaire ou les voisins ou encore pour veiller à l'entretien et l'hygiène des lieux. Les accompagnements à domicile ont repris cette année. Les demandes de recherche de logement sont nombreuses. Les démarches pour l'obtention d'un logement social ou l'inscription dans une AIS ont augmenté. Il s'agit là principalement d'un travail administratif (introduction d'un dossier auprès d'une société de logement, suivi annuel des demandes...) 18 personnes sont en attente d'un logement social. Certains attendent d'ailleurs depuis plus de 10 ans. La séparation, la naissance d'un enfant, le désir d'émancipation du milieu familial, l'insalubrité, la perte d'un revenu sont autant de raisons qui obligent à chercher un autre lieu de vie mieux adapté. Même si se loger à Bruxelles devient hors de prix, certains bénéficiaires choisissent d'y rester car s'ils vont vers la Flandre ou la Wallonie ils ont peur de ne pas y trouver l'aide qu'ils reçoivent chez nous

Le suivi des bénéficiaires en rupture de couple est important et avec lui toutes les conséquences qui y sont liées (logement, finances, changement d'écoles, garde des enfants, fragilité émotionnelle, besoin de soutien psychologique,...)

Les difficultés de communication se font sentir dans le domaine médical, judiciaire ainsi qu'au niveau de l'éducation des enfants. Il s'agit d'accompagner la personne chez le médecin, au tribunal, à l'école... surtout pour expliquer le contenu d'un discours complexe, (même pour une personne entendante), de le simplifier et de le répéter plusieurs fois jusqu'à ce que la personne ait compris. Dans les situations difficiles, nous faisons de plus en plus souvent appel à des interprètes ou à des translitérateurs. Mais, nous sommes confrontés à un réel manque de disponibilités.

Nous aimerions parfois bénéficier des services d'interprètes/translittérateurs comme étape vers l'autonomie et l'inclusion. Cependant, la recherche de ces professionnels charge encore le travail de nos accompagnateurs.

En ce qui concerne la gestion financière, beaucoup de personnes ont des difficultés à gérer leur budget. Certains sont endettés car ils se sont « fait avoir » par des publicités alléchantes pour acquérir un appareil ostentatoire ou par la possibilité d'obtenir un crédit. Pour quelques bénéficiaires nous travaillons en collaboration avec un administrateur provisoire de biens ou un service de médiation de dettes (5 personnes). Ces collaborations apportent un cadre à la gestion financière mais entrave le bénéficiaire qui n'a plus vraiment de prise sur sa gestion quotidienne engendrant des conséquences émotionnelles que nos accompagnateurs doivent gérer avec le plus de finesse possible.

Pour d'autres ; il s'agit de conseiller rapport/qualité prix pour un achat, de limiter les dépenses et tenir le budget à l'œil, de rappeler de payer les factures à heure et à temps, de demander un étalement de paiement ...

80% des bénéficiaires font appel à l'Escale pour vérifier leur déclaration d'impôts simplifiée pour la plupart. C'est ainsi que le mois de juin voit le nombre d'interventions mensuelles augmenter.

Nous sommes aussi de plus en plus sollicités par des personnes étrangères qui souhaitent vivre en Belgique et demandent de l'aide dans la régularisation de leur séjour. Il s'agit de démarches

longues et fastidieuses : démarches pour l'obtention d'une aide juridique, visite chez un avocat, accompagnement dans les différents services du CGRA (Centre général pour réfugiés et apatrides), dans les administrations communales... Ces demandes sont souvent liées à une recherche de moyens de subsistance et/ou de centres d'accueil. De plus, ces personnes venant de l'étranger ne connaissent pas toujours la langue des signes pratiquée en Belgique francophone. En effet, la langue des signes n'est pas universelle, dans chaque pays, elle est différente.

Il est évident que les structurations cognitives font partie intégrante de chacune de nos interventions. Au travers du travail d'accompagnement, nous tentons de leur faire prendre conscience des avantages directs qu'ils ont à développer leurs potentiels. Il est évident également que c'est l'acquisition de plus d'autonomie dans tous les secteurs de la vie sociale et quotidienne qui sous-tend nos actions.

Dans le même ordre d'idée, une procédure se doit également d'être pensée entre les services d'accompagnement de personnes sourdes pour les couples afin de clarifier les rôles et les limites de chacun.

En effet, nous avons rencontré plusieurs difficultés lors de suivi de couples par un même service. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est plus judicieux de suivre les membres du couple séparément et par deux services mais en tenant compte du fait que souvent un des membres demande plus de suivis (exemple : le membre du couple qui se charge du quotidien et/ou des enfants).

Le quotidien pousse les accompagnateurs à travailler dans l' « agir » impliquant parfois un travail dans tous les sens ayant ces conséquences de perte de repère pour les bénéficiaires et de surcharge émotionnelle pour les accompagnateurs.

Activités annexes

L'action « soutien à la parentalité »

- 1) L'accompagnement parental individuel

Sur les 43 bénéficiaires, on compte 22 parents d'un enfant mineur. Sur ces 22 parents, 14 nous ont demandé un soutien à la parentalité. Ainsi 63% des bénéficiaires-parents ont fait appel à notre service pour du soutien familial.

29 enfants ont été suivis par les accompagnateurs en 2022 soit presque le même nombre que l'année dernière (24). Ce chiffre témoigne de la stabilité des suivis et surtout de l'importance de l'existence de l'accompagnement parental. L'accompagnement parental n'est plus pris en charge par une intervenante socio-éducative mais bien par l'équipe des accompagnateurs référents.

Certains parents ne demandent pas de suivi. D'autres désirent un suivi pour certains de leurs enfants. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils ont des enfants plus grands dans la fratrie, qui vivent encore au domicile mais pour lesquels ils estiment ne pas avoir besoin d'aide ou de demande. Il arrive également que certains ont des enfants d'une union précédente et n'en ont pas la garde.

Les enfants des parents qui ont demandé un soutien sont tous entendants.

Les suivis familiaux consistent en un soutien des parents dans des démarches concrètes. Le cadre de l'accompagnement leur offre également un espace d'expression libre pour échanger sur leurs difficultés.

Lors de ces échanges, nous nous sommes rendus compte que beaucoup de nos bénéficiaires « parents » étaient en manque et en demande d'informations. Notre objectif est de soutenir les bénéficiaires dans leur rôle de parents dans tout ce qu'il englobe

Age des enfants suivis

L'accompagnement parental varie évidemment en fonction de l'âge des enfants.

Moins de 3 ans	7
De 3 à 8 ans	7
De 8 à 12 ans	6
Plus de 12 ans	9

Près de la moitié des enfants ont moins de 8 ans. Un accent particulier est apporté à l'encadrement des enfants en bas âge (recherche de crèche, recherche d'un pédiatre, mise en place de logopédie, accompagnement ONE). Nous travaillons à cet effet en partenariat avec le Centre Comprendre et Parler, l'Etoile Polaire, les différents services de l'ONE, les crèches...

C'est aussi l'âge des inscriptions en première maternelle ou primaire : recherche d'une école, accompagnement pour l'inscription, première réunion de parents, soutien du parent dans cette étape importante ...

Cette année nous comptons 3 naissances.

En 2022, il y a eu 2 suivis de grossesse.

L'accompagnement parental s'adresse aux parents de 9 adolescents en 2022.

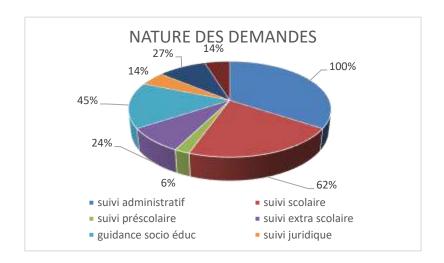
Nature des demandes

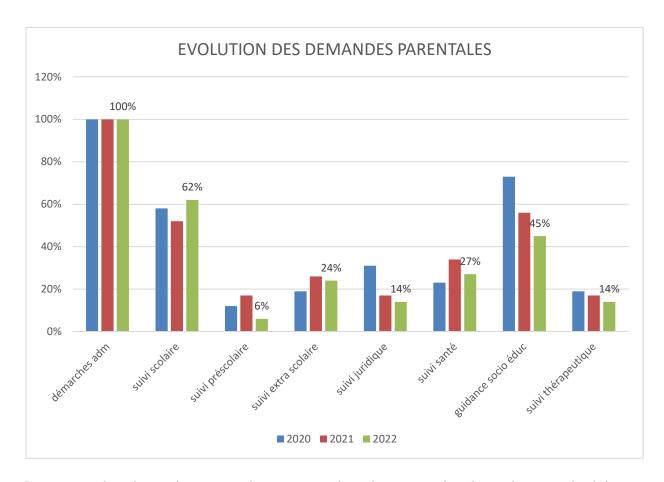
Le parent peut demander à être accompagné dans tous les domaines de la vie de l'enfant :

- le suivi scolaire : recherche d'écoles, rencontre avec les professeurs, analyse du bulletin, explication des avis ou des journaux de classe,...
- le suivi extra-scolaire : recherche d'un internat, accompagnement du parent dans le suivi de l'enfant en institution rencontre avec le PMS, recherche de services d'aide et soutien scolaire à domicile ou en école de devoirs, organisation des loisirs, recherche de séjours de vacances,...
- le suivi de la santé ; accompagnement chez le médecin, explication et suivi du traitement (exemple allergie, diabète)
- le suivi thérapeutique recherche de professionnels tels que psychologue, psychiatre, psychomotricien, logopède, accompagnement aux rendez-vous ...
- le suivi juridique ; accompagnement dans les différents services : Service d'Aide à la Jeunesse, Service de Protection de la Jeunesse, Tribunal de la Jeunesse, accompagnement du parent dans le suivi des décisions de placement, ...
- les guidances socio-éducatives : soutien des parents dans les questions en lien à la vie quotidienne : (éducation, alimentation, hygiène, relation parent-enfant, lutte contre la parentification...);
- le suivi administratif : explication et rédaction de courrier, accompagnement dans les démarches ex : allocations familiales, bourses d'étude...

Sur les 29 enfants suivis :

Suivi administratif	29	Guidance socio éducative	13
Suivi scolaire	18	Suivi juridique	4
Suivi pré scolaire	2	Suivi santé	8
Suivi extra scolaire	7	Suivi thérapeutique	4





La nature des demandes parentales sont restées plus ou moins les mêmes malgré le remplacement de la fonction de l'intervenante socio-éducative, accompagnement parental par l'équipe des accompagnateurs individuels. Lorsque l'accompagnement à la parentalité nécessite de nombreuses interventions, un duo d'accompagnateurs(-trices) est assigné au bénéficiaire.

100% des parents ont demandé une aide dans le suivi administratif. Tout comme pour les suivis non familiaux, les premières demandes sont tout d'abord axées sur l'administratif. Les parents viennent pour qu'on les aide à remplir des documents qui concernent leur enfant. Ces démarches, avant tout pragmatiques et concrètes, représentent un point d'accroche pour le bénéficiaire et le référent. Elles permettent par la suite de pouvoir aborder de façon plus globale les questions qui se posent concernant par exemple l'école ou l'éducation. Il n'est certes pas évident pour un parent d'aborder d'emblée ses doutes ou ses questionnements.

C'est pour cette raison également que nous pensons que l'accompagnateur se trouve dans une position favorable pour laisser le parent peu à peu s'ouvrir à parler de ses difficultés.

La relation d'accompagnement permet à la confiance de s'instaurer. Ces démarches accompagnées permettent par ailleurs aux parents de mieux cerner l'environnement administratif de leur enfant et ainsi de garder une meilleure prise sur certaines informations ou décisions. En effet, les parents ne sachant pour la plupart ni lire ni écrire, il n'est pas rare qu'ils soient tentés de demander à leurs enfants de les aider à compléter l'un ou l'autre formulaire avec toutes les conséquences et quiproquos que l'on peut imaginer.

De nombreux parents et leurs enfants ont bénéficié d'une guidance éducative. Ces interventions dans leurs formes si diversifiées, ont toutes pour objectif de soutenir les familles :

- sensibilisation à la nécessité de limites;
- éveil des parents aux besoins socio-affectifs de l'enfant;
- soutien dans la mise en place d'un cadre éducatif structurant.

Rassurer les parents, les soutenir, les conseiller reste une des priorités de l'équipe.

Le suivi scolaire et pré-scolaire reste important puisque près de **70**% des parents ont été suivis dans ce domaine.

Certains parents se posent des questions sur l'éducation et certains enfants sont en souffrance dans la relation avec leur parent. L'escale se veut être un endroit d'échanges et de communication entre enfant et parent. C'est surtout important lorsque l'enfant est ado. Nous avons cette année suivi 9 adolescents soit 1/3 des enfants suivis par l'Escale. Remarquons que les adolescents sont pour la plupart des jeunes qui ont été suivis depuis leur plus jeune âge. L'acceptation du handicap du parent n'est pas toujours facile par le jeune.

Les suivis juridiques témoignent toujours de situations qui nous ont interpellés par leur caractère complexe ou critique et principalement liés à des interventions du SAJ. Ce type d'intervention a cependant bien diminué cette année.

Rappelons que notre service n'a pas comme objectif de travailler l'accompagnement des enfants mais bien de garder notre place d'accompagnateur du parent et de collaborer avec d'autres professionnels spécialisés dans l'accompagnement des enfants.

- 2) Les activités/loisirs

Depuis plusieurs années, notre pratique de terrain nous a rendu compte du fait que l'évolution et les changements de plus en plus rapides au sein de notre société accentuent encore davantage la fragilisation de notre public, qui en perte de repères stables, se retrouve de plus en plus en position d'assisté.

Ces personnes et notamment les parents que nous suivons sont en manque d'informations, ont des difficultés à exploiter les outils qui sont proposés au grand public et sont souvent isolées du monde extérieur et ce même au sein de leur famille. Souvent, elles sont la seule personne de la famille a être sourde et elles ne sentent pas ou ne sont pas (assez) soutenues et entendues dans leurs besoins par celle-ci. C'est pourquoi, nous avons mis sur pied différents types d'activités adaptés à leurs fragilités afin de leur permettre d'être moins isolées, d'avoir accès à différents savoirs, savoir-faire, savoir-être, d'être plus actives et responsables et donc plus autonomes.

- Les activités/loisirs proposées en 2022 sont de 4 types (Programme complet et photos en annexe):
- Des activités en lien avec la parentalité (Projet « Accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes fragilisées» subsidié par CAP 48, la Cocof et la Fondation Roi Bauduin)

Ce projet de 2 ans (2022 et 2023) est une continuité des différentes actions que nous menons depuis plusieurs années avec comme objectif de permettre à nos bénéficiaires d'améliorer

leurs capacités éducatives et ainsi d'acquérir une plus grande autonomie en devenant un parent-acteur dans l'accompagnement de leur enfant vers le monde adulte.

Une chargée de projet sourde et une animatrice sourde ont été engagées pour réaliser ce projet dont les objectifs sont multiples. Les actions concrètes menées pour y répondre sont les suivantes :

- organisation d'ateliers d'informations et d'échanges sur la parentalité (inclusifs et non-inclusifs)
- organisation d'activités et loisirs "parents" et "parents et enfants" (inclusifs et non-inclusifs)
- création de médias d'informations sur la parentalité adaptés au public visé : site d'informations bilingues français/langue des signes belge francophone sur la parentalité avec des capsules vidéo bilingues + plate-forme échanges FR/LSFB
- création d'un réseau d'asbl et de services en lien avec la parentalité et/ou la surdité

Pour de plus amples informations sur ce projet, nous vous invitons vivement à lire le rapport d'activités en annexe.

- Des ateliers « nouvelles technologies » assurés par les accompagnatrices sourdes de notre équipe

Ces « nouveaux » ateliers ont été organisés à la demande des participants ayant suivi les ateliers en 2020 et en 2021. Nous avons gardé le même mode de fonctionnement que les années passées, à savoir que le programme proposé est déterminé en fonction des demandes et des besoins de notre public (utilisation d'ITsme, PC Banking, site du SPF,...). On peut remarquer que les demandes des participants sont de plus en plus pointues ce qui nous permet de dire que leurs compétences évoluent. Des ateliers individuels sont aussi proposés aux participants pour des démarches plus personnelles (PC Banking, consultation d'informations privées,...) mais aussi pour les participants ayant plus de difficultés à assimiler la matière. Les participants de ces ateliers n'envisagent même plus de ne pas avoir ces ateliers « nouvelles technologies » planifiés dans le programme activités collectives proposés par notre asbl car ils sont bien conscients qu'il est devenu indispensable de passer par les nouvelles technologies pour acquérir une certaine autonomie, qu'il faut être prudent avec les technologies et aussi pour certains, qu'ils doivent ne pas se laisser dépasser par l'évolution technologique ne seraitce que par rapport à leur utilisation par leurs enfants. Comme en 2020 et 2021, certains de nos bénéficiaires participent à ces ateliers numériques alors qu'ils ne participent pas en général aux activités/loisirs que nous proposons.

Cette année encore (projet 2022-2023), la Commune de Schaerbeek nous soutient financièrement pour réaliser ce projet.

- **Des activités culturelles** (visite de musées : projet 2021-2022 soutenu financièrement par la Commune de Schaerbeek)

Nos participants étant fort demandeurs de toujours découvrir et d'apprendre de nouvelles choses, nous leurs avons proposés un programme de visites de musées qui à notre petit niveau nous permettait aussi de soutenir ce secteur particulièrement touché par la Covid.

Outre le fait de découvrir de nouvelles choses, ces visites ont également nécessité de la part de nos participants de se concerter afin d'organiser eux-mêmes les déplacements vers les

musées ou lieu de visite et d'utiliser différentes compétences acquises lors des ateliers numériques (GPS, stib, sncb,...).

- Des loisirs divers (jeux de société : Géomotions, Self-Défense, Auberge Espagnole,...).

Le Conseil des Usagers prend une place de plus en plus importante au sein de notre asbl.

En effet, il est un lieu d'échanges entre les professionnels de l'asbl et les bénéficiaires. Il est aussi un lieu de construction de projets au sein duquel les bénéficiaires ont une place de plus en plus active. Par rapport à l'organisation des activités/loisirs, ils choisissent eux-mêmes les activités/loisirs qui seront proposés. Ils sont aussi responsables d'aspects plus organisationnels ; à savoir par exemple du choix des jours pour les activités, l'ouverture ou non

à un public plus large, la participation financière personnelle pour les activités,...

Suite aux rencontres en Conseil des Usagers de 2021, les bénéficiaires ont fait le choix de payer une cotisation de 40 euros par an à partir de 2022 et ce pour couvrir les frais engendrés par les activités pour lesquelles nous n'avons pas reçu de soutien financier. Ils ont aussi décidé que les participants (bénéficiaires de l'Escale et personnes extérieures) peuvent participer aux activités de manière plus ponctuelle mais en participant financièrement (1 euro/activité pour les bénéficiaires de l'asbl et 3 euros/activité pour les non-bénéficiaires). Suite à l'action « vente de gaufres » que les participants ont menée en 2021, ils ont pu faire plusieurs activités plus onéreuses (Evénement Lightopia Brussels et visite de Waterloo et ses alentours) et il leur reste encore un budget à utiliser en 2023. Cette action leur a également permis d'acquérir différentes compétences tel que la capacité à négocier, la gestion d'un budget,...

Grâce au projet « Parentalité », notre collaboration avec le service d'accompagnement pour personnes sourdes de Wallonie (L'Epée asbl) a pu reprendre et même s'élargir et se consolider. En effet, les différents ateliers préparés par chacune des équipes (L'escale : ateliers parentalité, nouvelles technologies et activités/loisirs et l'Epée : ateliers d'informations diverses « prix de l'énergie, les fraudes sur internet,... » sont proposés au public de nos 2 asbl. Soit les animateurs se déplacent vers l'autre asbl soit ce sont les participants qui vont dans l'autre asbl. Les participants des 2 asbl participent aussi parfois ensemble aux mêmes activités.

En 2021, nous avons préparés et diffusés sur FaceBook notre première capsule vidéo d'informations générales adaptées à notre public (changement du calendrier des vacances scolaires 2022-2023). Etant donné le retour fort positif du public, nous avions comme projet de poursuivre ce projet en 2022. Faute de moyens humains et financiers (le projet parentalité ayant mobilisé beaucoup de ressources de la part de l'équipe dns son ensemble), nous avons dû mettre ce projet en attente. Cependant, grâce à notre collaboration avec le service d'accompagnement L'épée asbl, différentes capsules informatives réalisées par cette asbl ont pu être partagées avec notre public.

Notre public nous a clairement énoncé son intérêt pour participer à des activités/loisirs leurs permettant d'acquérir toutes une série de compétences mais aussi son réel besoin d'y participer afin de maintenir le contact social en général et avec des personnes sourdes en particulier pour communiquer de manière naturelle. Pour nombre de nos bénéficiaires, il s'agit souvent de leur seul espace social et de communication en langue des signes.

Si nous sommes convaincus de l'intérêt de l'organisation d'activités/loisirs et de la création de supports d'informations adaptés pour nos bénéficiaires, nous nous rendons aussi compte que cela demande une mobilisation importante de notre équipe et de moyens financiers. En 2021, nous avions eu la chance de recevoir un subside d'innoviris et de la Commune de

Schaerbeek et d'encore bénéficier de deux postes Covid 1/5 temps. Pour 2022, nous n'avons malheureusement pas pu bénéficier de moyens humains supplémentaires et nous avons aussi eu beaucoup de difficultés à trouver des professionnels pour les postes vacants au sein de notre équipe (passage en catégorie 3 au 1^{er} avril 2022 et engagement possible d'une accompagnatrice seulement mi-avril 2023, remplacement d'un poste ACS mi-temps libéré en mars 2022 et engagement fin septembre 2022 et engagement de 2 mi-temps pour le projet parentalité en juillet et fin septembre 2022). Nous espérons que 2023 nous permettra de disposer de moyens humains et financiers supplémentaires pour répondre aux besoins de notre public en matière d'activités et loisirs et d'informations accessibles.

Conclusion et projets

Il ne nous parait même plus envisageable de fonctionner sans ces activités annexes à notre mission principale (accompagnement individuel) tellement les bénéfices sont importants et ce, tant pour les bénéficiaires, les professionnels de l'asbl que pour la société en général.

En effet, les activités/loisirs permettent à nos bénéficiaires d'acquérir différentes compétences indispensable à leur bonne évolution vers une autonomie de plus en plus grande. Ils permettent de tisser un lien social entre nos bénéficiaires et entre nos bénéficiaires et l'équipe. Ils évitent les conséquences souvent néfastes de l'isolement de nos bénéficiaires et permettent de créer une relation de confiance plus importante avec l'équipe. Ils ont aussi comme conséquence pour nos bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences, de faire grandir la confiance qu'ils ont en leurs propres compétences, d'être plus enclins à la critique constructive. Ils ne sont plus seulement dans le « recevoir » mais dans le « donner » et l' « échanger ». Ils sont mieux reconnus en tant qu'interlocuteur fiable et citoyen actif. Ils s'autonomisent davantage en cherchant des informations par eux-mêmes et en organisant leurs propres activités/loisirs. L'entraide et le soutien de l'autre deviennent un de leurs leitmotivs et ils sont de plus en plus à l'aise dans leurs relations avec les entendants devenant même parfois les moteurs des activités inclusives.

Il nous apparait aussi comme très important que ces activités/loisirs sont organisées par 2 professionnelles sourdes et que les participants aient une place et un rôle très actif dans la construction et l'évolution de ce projet.

Notre équipe reste toujours particulièrement impressionnée de l'apport de ces activités/loisirs par rapport à l'évolution personnelle et relationnelle des participants et ce, tant au niveau du groupe qu'à l'extérieur.

Le bémol de ces activités/loisirs est le temps et le coût nécessaire à leurs organisations. C'est pourquoi, nous devons souvent grappiller du temps de travail via différents appels à projet tout en tenant compte aussi des besoins dans l'accompagnement individuel.

Ces temps de travail supplémentaires sont plus qu'indispensable que ce soit pour le travail en individuel ou en collectif. Il devient donc vraiment indispensable que nous puissions trouver des solutions pérennes. Plusieurs pistes sont envisagées : reconnaissance par la cocof de l'action spécifique « organisation d'activités de loisirs », autres subsides,...

Depuis 2020, nous proposons des ateliers « nouvelles technologies » et nos participants restent très demandeurs. Pour le moment, nous arrivons encore à grappiller des moyens financiers pour poursuivre ce projet (en 2023, la Commune de Schaerbeek et en 2024, la Fondation Roi Bauduin nous soutiendront financièrement) mais il s'agira de trouver des moyens plus pérennes, l'évolution des technologies et de leur utilisation dans une panoplie très large de domaines n'allant qu'en s'accélérant.

Le projet « parentalité » démarré durant le second semestre 2022 a permis à nos bénéficiaires de mieux se rendre compte des leurs besoins en matière de parentalité (on ne sait pas qu'on ne sait pas quand on ne sait pas) et des bénéfices des acquis dans ce domaine dans leur quotidien. Il a aussi permis de créer des contacts privilégiés avec d'autres asbl liées à la surdité et nous avons la conviction que 2023 nous permettra de tisser des liens avec des asbl plus génériques.

Nous poursuivons aussi nos recherches de collaboration avec d'autres associations, notamment avec des asbl culturelles et sportives de la commune de Schaerbeek et des environs. Suite à notre déménagement, en 2023, nous allons organiser une journée d'informations et de sensibilisation à la surdité ouverte aux asbl et services environnants et à nos voisins riverains afin d'élargir notre réseau.

Nos projets pour 2023 : continuité des activités/loisirs, reprise des capsules informatives, poursuite du projet « parentalité » avec ses ateliers d'échanges sur la parentalité, son site internet et la mise sur pied d'un réseau de professionnels (Cap48 et la Cocof), recherche de solutions pérennes pour augmenter le temps de travail de l'accompagnatrice chargée des ateliers, recherche de moyens financiers supplémentaires et de locaux adéquats pour les activités, continuité des ateliers « outils numériques », établissement de collaborations avec des associations de Schaerbeek et des services génériques et spécifiques de Bruxelles, consolidation du conseil des usagers,...

PARTIE III: NOMBRE TOTAL DES INTERVENTIONS MENEES DEFINIES A L ARTICLE 26 POUR LES MISSIONS VISEES AUX ARTICLES 3 ET 4

Pour comptabiliser les actions menées, nous utilisons le tableau de codes (voir annexe 2)

Le tableau reprenant l'ensemble des interventions menées en 2022 (voir annexe 1)

PARTIE IV : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

En 2019, l'équipe et les membres du CA et de l'AG ont retravaillé les différents documents liés au fonctionnement de l'Escale (le projet de service, le ROI, le PI et la convention) afin de mieux répondre à notre pratique de terrain, aux besoins de notre public, aux objectifs à court, moyen et long terme pour l'asbl et aux exigences du nouvel arrêté de la Cocof (notamment en détaillant davantage les points relatifs aux paragraphes 3°, 4° et 5° de l'article 71 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée).

Ce travail de longue haleine a demandé beaucoup de temps et de moments d'échanges. Suite à leur formalisation, en 2020, il s'agissait pour l'équipe de bien s'imprégner de ces différents documents pour notre pratique de terrain mais aussi de les transmettre de manière accessible à nos bénéficiaires et au public en général.

Les différents documents ont été traduits en langue des signes adaptée à notre public et diffusés sur notre site internet. Les bénéficiaires ont également reçu les vidéos via leur gsm et ont été invités à les visionner et à revenir vers nous avec leurs questions. Nous n'avons eu que très peu de retours avec cette manière de fonctionner. Nous avons donc opté pour la rencontre individuelle mais la nécessité de répondre aux nombreuses urgences en 2021 nous a énormément freinés dans cet objectif d'informations et d'adaptation de leur PI.

En 2022, notre reconnaissance en catégorie 3, notre déménagement, le projet parentalité et les changements de personnel au sein de notre équipe ont nécessité de faire des modifications de notre projet de service. Notre déménagement ayant eu lieu fin d'année 2022 et ayant demandé à l'ensemble de l'équipe un certain investissement, le remaniement du projet de service n'a pu se faire qu'au début de 2023. Au moment de l'écriture de ce rapport, les modifications apportées au projet de service n'ont pas encore été traduites en langue des signes (personnel absent, coûts,...). Les bénéficiaires ont cependant été informés de ces changements de manière collective (lors des activités/loisirs et conseil des usagers) et/ou individuelle.

Notre reconnaissance en catégorie 3 nous a permis de compléter le mi-temps de la direction par un ½ temps en juin 2022 et une accompagnatrice classe 1 n'a pu être engagée qu'en avril 2023 faute de candidatures correspondant au profil recherché (social + connaissance d'un minimum de langue des signes) jusqu'à ce moment-là.

Outre ces difficultés à trouver une personne pour le poste accompagnateur subsidié par la cocof, nous avons aussi eu des difficultés à remplacer un ½ temps ACS (poste inoccupé du 28/3/22 au 26/09/22) et à engager du personnel pour le projet parentalité.

Malgré ce manque de personnel et le déménagement, notre équipe peut comptabiliser 1963 interventions et 43 bénéficiaires suivis

Si le nombre de bénéficiaire reste stable, celui des interventions explose (2020 : 1535, 2021 : 1805). Ces chiffres s'expliquent par le fait que nous avons plusieurs bénéficiaires dont la situation nécessite des interventions plusieurs fois par semaine. Cette situation nous inquiète car ce type de demande d'accompagnement ne cesse d'augmenter surchargeant ainsi le travail des accompagnateurs qui en même temps doivent assurer davantage de démarches administratives pour les autres bénéficiaires à cause de la digitalisation toujours plus importante de ce type d'intervention.

Cette digitalisation grandissante apparait comme un véritable fléau pour notre travail d'accompagnement car non seulement elle freine l'autonomie des bénéficiaires (voir l'a fait régresser) et elle ne permet plus aux accompagnateurs de prendre le temps suffisant pour être dans l'analyse des demandes, l'écoute des bénéficiaires et le suivi administratif des bénéficiaires (PI, fiche d'identité,...).

Nous espérons vivement que l'engagement du ¾ temps accompagnatrice en 2023 nous permettra de palier à ces manques même si notre liste d'attente nécessite aussi de pouvoir prendre en charge de nouveaux bénéficiaires.

En 2022, nous avons aussi fait le choix d'utiliser un temps-plein ACS (avant un mi-temps) pour l'accompagnement collectif (activités/loisirs) et ce, étant donné les besoins et les demandes de nos bénéficiaires (conseil des usagers). Une reconnaissance d'action spécifique « organisation d'activités de loisirs » (demande en juin 2019) serait donc plus que bienvenue pour le bon fonctionnement de notre service.

De manière générale, concernant la mise en œuvre de notre projet de service, nous pouvons dire que, de par ses différentes actions, en 2022, l'Escale asbl a répondu à son projet de service.

Concrètement, en 2022, notre équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés « surdité » (langue des signes, culture sourde, psychologie sourde,....) a assuré, de par ses interventions individuelles et de son travail en réseau, l'accompagnement vers une autonomie la plus grande possible de 43 bénéficiaires sourds ou malentendants, en les respectant dans leur langue, culture, compétences, limites et demandes. L'Escale a également proposé des interventions individuelles et collectives pour répondre aux besoins en général, de soutien à la parentalité et d'acquisition de compétences numériques de nos bénéficiaires.

Différentes actions ont aussi été menées par l'Escale pour atteindre nos objectifs de travail en réseau, d'actions communautaires et de participation active de nos bénéficiaires par rapport à l'Escale (ateliers d'informations et d'échanges sur la parentalité, ateliers « nouvelles technologies », activités/loisirs,...). Ces points sont développés dans différentes parties de ce rapport.

La partie II de ce rapport permet d'apporter des informations quantitatives et qualitatives par rapport à ces interventions. La « manière » dont nous sommes arrivés à ces objectifs et donc au processus de suivi est plus difficilement évaluable car plus subjectif et nécessite de nous baser sur la trame fondatrice de notre association ; à savoir les différents documents construits par l'Escale et en lien avec le décret et l'arrêté liés à notre agrément.

Afin d'évaluer la mise en œuvre de notre projet de service par rapport à l'accompagnement de nos bénéficiaires, des réunions d'équipe (accompagnement individualisé) sont organisées +/- tous les mois. Elles permettent aux accompagnateurs et à la direction d'échanger sur le dossier des bénéficiaires afin d'apporter un point de vue extérieur sur les démarches effectuées et les éventuelles difficultés rencontrées. Elles permettent aussi d'être informés globalement de la situation de chacun des bénéficiaires accompagnés et ainsi de pouvoir assurer un relais en cas d'absence de l'accompagnateur référent.

Ces réunions nous permettent aussi de vérifier que l'ensemble des accompagnateurs propose des services « identiques » et en adéquation avec notre projet de service.

La responsable des accompagnateurs relit l'ensemble des comptes rendus des interventions des accompagnateurs et fait un retour à l'accompagnateur, à l'équipe et/ou à la direction si nécessaire. (Des réunions plus régulières entre accompagnateurs ont bien évidement lieu afin d'assurer au mieux le suivi des bénéficiaires).

Nous maintenons voire renforçons notre trame de l'accompagnement avec comme objectif essentiel d'accompagner les bénéficiaires vers une autonomie la plus grande possible et en tout cas, de ne pas proposer des services différents aux bénéficiaires, de glisser progressivement vers l'intervention d'autres professionnels (interprètes), vers l'implication plus importante des professionnels extérieurs (communication écrite, cahier de bord,...) et/ou de l'utilisation des technologies (visiophonie).

En effet, si le « faire à la place » des bénéficiaires par les accompagnateurs se gomme de plus en plus au profit de l'« accompagner à faire lui-même », les conséquences de la digitalisation administrative ont nécessité davantage d'interventions de la part de nos accompagnateurs. Certains de nos bénéficiaires vivent mal ce retour en arrière (sentiment de discrimination, perte de confiance en leurs compétences,...) et d'autres y ont (re)trouvé un certain confort. Pour ces derniers, il s'agit donc de travailler l'autonomie avec eux en les responsabilisant davantage.

La réalité de terrain rattrapant très vite la raison, depuis 2019, suite à la formation sur le PI reçue par l'équipe, nous détaillons davantage les PI « globaux » et « partiels » en objectifs et sous-objectifs à atteindre en terme de délais (court, moyen et long terme) et de moyens (qui, comment et quoi).

Le PI sert de trame à toutes les actions menées par les accompagnateurs et lors des réunions d'équipe. Il est réajusté si nécessaire avec les différentes parties concernées.

Cette année, le processus d'autonomie et d'inclusion de nos bénéficiaires a encore été mis à mal faute d'interprètes/translittérateurs en langue des signes et/ou d'accès au niveau de langue des signes de ceux-ci et/ou d'accès aux sources d'informations et/ou aux technologies de communication à leur disposition (relais-signes, ...).

Ces manquements alourdissent encore le travail de l'équipe qui tente de palier au mieux à ces besoins des bénéficiaires (interprétation à distance, appel téléphonique à des tiers en l'absence du bénéficiaire, accompagnement sans interprète lors d'urgence,...).

En 2022, nous restons sur le constat que notre société est loin d'être prête à l'inclusion en tout cas au niveau des professionnels extérieurs à la surdité car très souvent ils nous renvoient les bénéficiaires prenant la tangente de la facilité en nous renvoyant la demande.

Nous prenons beaucoup de temps pour sensibiliser les professionnels et la société aux difficultés rencontrées par nos bénéficiaires et si, aujourd'hui, les effets sont encore fort limités, nous espérons qu'avec le temps, ils seront de plus en plus importants.

Depuis 2019, le Conseil des Usagers prend une place de plus en plus importante au sein de notre asbl comme expliqué plus haut dans ce rapport.

En 2019, une personne sourde a été engagée au sein de notre asbl, l'équipe et les membres de notre AG étant convaincus de la nécessité d'avoir un travailleur sourd au sein d'une association dont l'objet social est d'accompagner des personnes sourdes. Cet engagement a été vécu comme une véritable réussite tant pour l'équipe que pour les bénéficiaires ; Ces

derniers ayant établi un lien particulier avec cette accompagnatrice qui leur donne l'impulsion de davantage se prendre en charge par eux-mêmes en leur permettant de développer leurs compétences et capacités. C'est pourquoi, en 2022, nous avons fait le choix de poursuivre sur cette lancée en engageant d'autres professionnels sourds ou malentendants pour compléter l'équipe.

PARTIE V : FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE

L'année 2022 ou année de changements et d'évolution.

- **2022**, c'est l'année de notre passage tant attendu en catégorie 3 pour notre asbl et de la reconnaissance du travail mené par l'équipe auprès des bénéficiaires
- **2022**, c'est le déménagement de nos locaux à quelques centaines de mètres des locaux dans lesquels l'Escale asbl a passé plus de 20 années
- **2022**, c'est l'obtention d'un subside de CAP48, de la COCOF et de la Fondation Roi Bauduin pour la réalisation du projet « Parentalité 2022-2023» géré par un binôme de professionnelles sourdes et de la mise sur pied progressive d'un réseau d'asbl en lien avec la parentalité
- **2022-2023**, c'est l'organisation d'ateliers « nouvelles technologies » grâce au soutien financier de la Commune de Schaerbeek
- **2022**, c'est la recherche active de professionnels répondant aux besoins de notre asbl, l'arrivée de 2 nouvelles collaboratrices sourdes et la recherche non aboutie d'une personne répondant au profil de fonction d'accompagnateur(-trice)
- **2022**, c'est une collaboration avec le CHS (centre de rééducation ambulatoire pour personnes sourdes) pour que leur site internet soit adapté au niveau de la communication aux besoins de notre public
- 2022, c'est la poursuite de notre collaboration avec le service d'accompagnement pour personnes sourdes de Wallonie « L'épee asbl» avec comme objectif de toujours mieux informer nos bénéficiaires et de leur proposer des activités/loisirs adaptés
- **2022**, c'est une proposition d'activités/loisirs et d'informations accessibles toujours plus importante pour nos bénéficiaires et gérée par un binôme de professionnelles sourdes.
- **2022**, c'est des collaborations de plus en plus importantes avec des asbl « génériques » de la Commune de Schaerbeek et de Bruxelles ville
- **2022**, c'est le soutien financier par dons reçus grâce à l'organisation d'un événement privé par un des membres de notre Assemblée Générale et que nous tenons encore ici à remercier
- 2022, c'est aussi une digitalisation toujours plus importante et des contacts humains quasi inexistants pour de nombreuses démarches administratives avec comme conséquences une surcharge de travail pour nos accompagnateurs et un freinage au niveau du processus d'autonomisation des bénéficiaires. Le manque de maitrise de la langue française reste une pierre d'achoppement à la bonne utilisation des nouvelles technologies par ces derniers.
- L'évolution toujours plus rapide de la société nous impose d'adapter notre manière de fonctionner. Il faut apprendre à perpétuellement agir dans l'ici et maintenant, dans l'urgence et le changement. Il faut s'adapter, puiser dans ses ressources et dépasser ses limites pour pouvoir avancer et de faire les constats suivants :
 - Nécessité pour l'équipe et les bénéficiaires d'avoir et de pouvoir utiliser les nouvelles technologies

- Nécessité de sensibiliser davantage la société à la surdité et ses conséquences
- Nécessité de davantage développer le réseau d'activités/loisirs, d'informations transmises de manière adaptée et de soutien moral et affectif des bénéficiaires
- Nécessité de s'ouvrir davantage aux réseaux de proximité potentiels (bénévoles, voisins, ...)
- Nécessité de recenser un réseau de personnes et/ou de professionnels sensibilisés à la surdité dans différents secteurs (administrations, banques, mutuelles, hôpitaux, ...)
- Nécessité de développer davantage d'actions pour le bien-être émotionnel des travailleurs

- ...

Différentes solutions ont pu être trouvées pour répondre à certaines de ces nécessités mais il nous faudra encore beaucoup de temps et d'énergie pour les combler au maximum.

2022, c'est encore:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : projet « Parentalité » avec démarrage en juillet

Depuis le 17 janvier 2022, augmentation du temps de travail (6h30) de Mme RETTMANN Carole (Fonds Bec/RTT)

31 mai et 1^{er} septembre 2022 : Conseil des Usagers

Depuis le 1^{er} **juin 2022,** augmentation du temps de travail de la Directrice BRUNNEVAL Muriel d'1/4 temps

27 juin 2022 : Assemblée Générale en présentiel

Du 4 juillet 2022 au 31 décembre 2022 : engagement à mi-temps de Mme VAN ZUYLEN Gabrielle (psychologue) comme chargée de projet pour le projet « Parentalité » : cocof/cap48

De septembre à octobre 2022 : vente de gaufres par les bénéficiaires

Le 27 septembre 2022 : engagement comme accompagnatrice à mi-temps de Mme ATHANASSIADIS Danitza dans le cadre d'un cdi acs

Du 28 septembre au 31 décembre 2022 : engagement à mi-temps de Mme ATHANASSIADIS Danitza comme assistante administrative pour le projet « Parentalité » / cocof et cap48

Week-end du 26 novembre 2022 : déménagement

De novembre décembre 2022, engagement de 3 étudiants pour nous aider dans le déménagement grâce au subside reçu par le Fonds Bec (appel à projet)

PARTIE VI : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU TRAVAIL EN RÉSEAU (ARTICLE 71, 5° DU DÉCRET)

Depuis la COVID, l'hyper-digitalisation des services et la quasi impossibilité d'être en contacts avec des humains mettent souvent à mal la manière dont nous concevons le travail en réseau ; à savoir que le bénéficiaire doit rester le centre de ce réseau et donc être présent le plus souvent possible lors de contacts avec les différents intervenants (via une traduction en direct). Nous tentons de maintenir au maximum cette ligne directrice en utilisant les nouvelles technologies (whatsapp en trio : bénéficiaire, accompagnateur et intervenant, utilisation de zoom et team, explication en langue des signes des différentes démarches ayant dû être effectuées en leur absence - demande de documents par internet ou par téléphone) et/ou d'informations reçues ou échangées en direct par l'accompagnateur avec l'intervenant extérieur,... -).

Notre ligne directrice reste la suivante :

Notre équipe travaille en étroite collaboration avec les différents professionnels (médiateur de dettes, médecin, professeur des enfants, bailleur, ...), la famille (enfants, parents, ancien conjoint,....) et le réseau social (voisins, amis, commerçants,...) qui sont en contact et/ou ont un rôle avec les bénéficiaires. L'accompagnateur « référent » devient ainsi souvent le point de relais entre ces différentes personnes. Si cette position peut avoir de nombreux avantages par rapport à la cohésion du dossier du bénéficiaire, elle nécessite aussi un travail de longue haleine de clarification des rôles auprès des différents intervenants qui associent trop souvent le bénéficiaire et l'accompagnateur. L'accompagnateur devient dès lors le parent, l'interprète, le mauvais payeur, l'indispensable binôme lors de rdv, ... le bénéficiaire luimême. Bénéficiaire qui parfois se complaît dans cette situation mais qui va à l'encontre de l'autonomie et de l'inclusion.

Dans la mesure du possible, les accompagnateurs veillent à sensibiliser et à informer sur la surdité et les forces et faiblesses de notre public, les différents intervenants directs et indirects gravitant autour du bénéficiaire. Nos accompagnateurs sont très souvent présents lors d'un premier contact et si possible, essaye de mettre des choses en place pour que le bénéficiaire puisse poursuivre les contacts suivants seul tout en gardant un fil au niveau du suivi (mail, cahier de communication,...).

Chacun de nos bénéficiaires a un accompagnateur « référent » et parfois un « co-référent » quand les situations le nécessitent (accompagnatrice femme pour le médical, spécialisation de l'accompagnateur,...).

Des réunions +/- mensuelles de l'équipe des accompagnateurs en individuel, des réunions régulières en binôme ou trinôme (accompagnateur référent et co-référent), des réunions et des échanges réguliers entre les accompagnateurs de suivis individuels et les accompagnatrices des actions collectives, des réunions de l'ensemble de l'équipe à la demande et selon les situations (aspects administratifs) et 4 journées de rencontres avec l'ensemble de l'équipe (aspects plus méthodologiques) sont organisées afin d'assurer une cohésion au niveau des dossiers des bénéficiaires et un relais si nécessaire.

La construction de Projet Individualisé plus complet nous permet aussi de clarifier et de responsabiliser chacun des intervenants dans l'accompagnement. Des rencontres et des contacts avec les intervenants (famille, SAJ,...) sont assurés régulièrement et en fonction des besoins en présence du bénéficiaire.

Notre asbl propose aussi différentes activités et loisirs permettant à notre public d'acquérir différentes connaissances et compétences utilisables dans leur vie quotidienne et ainsi améliorer la qualité de leur inclusion (ateliers nouvelles technologies, ateliers parentalité,...).

La crise Covid a nécessité l'achat d'un gsm et d'un portable pour chacun des travailleurs. Nos travailleurs sont donc joignables directement durant leurs heures de travail (avant, nous n'avions qu'un gsm afin de réduire les coûts au maximum pour l'asbl). Un groupe Whatsapp commun pour les différents travailleurs a également été créé afin d'assurer un contact entre ceux-ci et ainsi assurer un relai d'informations autour des bénéficiaires et des intervenants. Ce smartphone personnel permet aussi à nos travailleurs de plus facilement être en contact visio et notamment lors d'imprévus et/ou d'urgence avec des tierces personnes (rdv administratifs, rdv médicaux,...). Nous sommes cependant fort étonnés qu'encore aujourd'hui certains services (administration, service de distribution de repas, accueil secrétariat médical, ...) n'ont pas de gsm à disposition et que cela dépend parfois du bon vouloir des professionnels, ces derniers devant utiliser leur propre gsm (il n'est pas possible d'utiliser whatsapp par exemple sans que le numéro de téléphone ne soit visible)

Notre site internet (<u>www.escaleasbl.be</u>) est régulièrement mis à jour. Il contient nos coordonnées et des informations concernant notre fonctionnement en français écrit et en langue des signes permettant à nos bénéficiaires, à leur réseau (ou potentiel réseau) et à un public plus large d'avoir accès à des informations utiles.

L'utilisation de Facebook et depuis peu de l'application « Instagram » nous permet encore d'élargir ce public.

Depuis 2018, chacun de nos bénéficiaires reçoit une carte (type carte de visite) reprenant les coordonnées de notre association et le nom de l'accompagnateur référent. Nous invitons nos bénéficiaires à présenter cette carte lors de contacts avec des professionnels et/ou services extérieurs et/ou en cas de besoin. Cette carte a été adaptée en 2021 afin de mieux répondre aux besoins de nos bénéficiaires lors de contacts avec l'extérieur.

Nous établissons des contacts réguliers avec les autres services d'accompagnement bruxellois travaillant avec des personnes sourdes (Bataclan asbl, Info-sourds asbl et Ebisu cocom) afin d'assurer une meilleure collaboration entre services mais aussi de réfléchir ensemble à des procédures de fonctionnement (passation de dossier, membres d'un couple parental suivis par 2 services,...). Ces contacts sont cependant souvent liés essentiellement à des bénéficiaires alors qu'ils se devraient aussi d'être établis afin de créer des espaces d'échanges sur le travail d'accompagnement entre professionnels.

Notre asbl recherche aussi activement à établir un réseau à un niveau plus large permettant des bénéfices directs ou indirects pour nos bénéficiaires et pour les personnes sourdes/malentendantes en général.

En 2022, des contacts privilégiés établis en 2020 se consolident avec l'asbl L'Epée (service d'accompagnement pour personnes sourdes de Wallonie) afin de créer différentes capsules vidéos en langue des signes sur différents thèmes et d'organiser des ateliers d'échanges et d'informations, avec la FFSB dans le cadre du projet Surdi-Ecoute et de relais d'informations diverses, avec la commune de Schaerbeek afin de proposer notre expertise par rapport à la surdité (participation au CCPPH de la Commune de Schaerbeek, accessibilité du site internet de la Commune pour les personnes sourdes,...), avec la Maison Dailly de Schaerbeek et Infor-Jeunes asbl pour le prêt ou la location des locaux, avec l'asbl « Garance » pour des ateliers de Self-défense, ... et encore bien d'autres notamment dans le

cadre du projet « Parentalité ».

Des contacts sont aussi établis entre notre équipe et d'autres professionnels de la surdité (Cici surdité, Espas, REPS, Maison médicale d'Anderlecht, Centre Comprendre et Parler, Centre de réadaptation de l'Etoile Polaire, ...), de l'accompagnement des personnes handicapées (Asah), de services génériques (hôpitaux, écoles, CPAS, communes, mutuelles, Actiris,...), d'espaces d'échanges et de réflexions (CASS de Schaerbeek, Conseil Consultatif des Personnes Handicapées de la Commune de Schaerbeek, service diversité de Schaerbeek,...), d'asbl de la commune 1030 (Maison médicale Le Noyer,...), ... avec toujours comme objectif d'améliorer la qualité du réseau pouvant être proposé à nos bénéficiaires.

En 2022, différents projets de notre asbl ont été dans ce sens (projet « parentalité » avec des activités parents/enfants, l'établissement d'un réseau de professionnels mixtes (sourds/entendants) liés à la parentalité, activités/loisirs mixtes,...) et se poursuivront en 2023.

En 2023, différentes actions renforceront encore ces différents réseaux. En septembre 2023, nous avons notamment comme projet de proposer un espace d'informations et d'échanges sur la surdité avec les habitants du quartier de notre asbl.

PARTIE VII : MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis 2018, l'Escale asbl travaille beaucoup sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion de ses bénéficiaires et ce, selon plusieurs axes :

- L'accompagnement individuel et son processus d'autonomie
- Le travail en réseau
- Les actions communautaires
- La participation active des bénéficiaires à l'organisation d'actions collectives
- Le conseil des usagers
- Les activités collectives mixtes

- ...

Ci-après, nous vous proposons une liste non exhaustive des moyens mis en œuvre :

Au niveau de l'accompagnement individuel, nous favorisons un processus vers une autonomie toujours plus importante de nos bénéficiaires en les amenant progressivement à faire des démarches par eux-mêmes et en les responsabilisant par rapport à ces démarches (voir partie V et VII). Différents moyens ont été mis en place pour soutenir nos bénéficiaires dans ce processus : évaluation des PI plus rapprochée, réseau de professionnels, sensibilisation des professionnels, ateliers individuels et collectifs sur les nouvelles technologies, ateliers « parentalité », ...

Afin de favoriser la participation et l'inclusion de nos bénéficiaires, nous leur avons également remis la carte « bénéficiaire de l'Escale » (voir partie VI de ce rapport) que nous leur demandons de présenter au besoin pour qu'ils soient « rassurés » quand ils font des démarches seuls comme par exemple aller chercher un certain type de document à la commune avec un support écrit co-construit avec leur accompagnateur. Depuis 2021, une carte « Sourd » et la « Disability Card » (accès au culturel et aux sports) ont été remises aux bénéficiaires. Nous proposons aussi à nos bénéficiaires et aux professionnels avec qui nous collaborons de passer par whatsapp en cas de problème de communication pour servir de relais. La plupart de nos bénéficiaires ne peuvent pas profiter du Relais-Signes d'Info-sourds de Bruxelles car ils n'ont souvent pas le niveau suffisant pour comprendre un interprète en langue des signes (difficultés cognitives associées, langue étrangère,...).

Nous faisons appel à des interprètes/translittérateurs en langue des signes (ILS/TR) pour des démarches que nos bénéficiaires peuvent ou veulent faire seuls ou pour des démarches à faire avec leur accompagnateur (dossier lourd et présence d'entendants, éducation progressive à l'utilisation de l'ILS/TR,...). Malheureusement, nos demandes d'ILS/TR n'aboutissent pas souvent et il n'est pas rare qu'un autre accompagnateur du service doit se charger de l'interprétation.

Depuis quelques temps, nous nous rendons quand même compte que des services extérieurs (police, CPAS, commune,...) sont de plus en plus conscients de l'importance de la présence d'un ILS mais ils sont souvent confrontés aux mêmes difficultés de pénurie que nous.

Depuis l'arrivée de nos collègues sourdes, nous passons parfois par elles pour transmettre, en présentiel ou à distance, des informations plus difficilement accessibles par notre public ou d'ordre plus émotionnel.

Comme expliqué plus haut dans ce rapport, les activités de groupe que nous proposons aux bénéficiaires leurs permettent aussi d'avoir un rôle plus actif et responsable avec comme conséquence secondaire de développer des compétences mais aussi de se rendre compte de leurs potentialités et d'ainsi développer une plus grande confiance en eux-mêmes. Confiance qui les pousse à davantage oser faire les choses par eux-mêmes et par voie de conséquence d'être plus participatif dans leur accompagnement et d'être plus dans des démarches nécessitant une plus grande inclusion.

Lors de nos contacts avec des services et des professionnels non liés à la surdité, nous essayons de trouver des personnes relais soit parce qu'elles connaissent la surdité soit parce qu'elles sont à l'aise avec la mimo-gestuelle ou d'autres moyens de communication que l'oral. Et quand nous ne trouvons pas la perle rare, nous essayons de les sensibiliser un maximum à la surdité et aux moyens de communication qu'ils ont à leur disposition.

Lors de nos activités inclusives (activités en collaboration avec d'autres associations ou services Schaerbeekois), nous avons constaté que des personnes fragilisées par la santé, la culture, l'argent,... arrivent plus rapidement et facilement à communiquer avec nos bénéficiaires que les professionnels non liés à la surdité.

En 2022, nous avons encore mené différentes actions et organisé plusieurs activités afin d'ouvrir davantage nos bénéficiaires vers l'extérieur (partage des capsules vidéo informatives de l'Epée asbl, suivi des ateliers d'informations organisés par l'Epée asbl, espace d'informations sur des thèmes variés, espace d'échanges sur la parentalité, visites de musées, atelierts « nouvelles technologies » en individuel et en collectif,...). De ce qu'on connaît, on a moins peur...

Nous avons aussi été agréablement surpris par le fait que les bénéficiaires s'organisent et s'entraident de plus en plus entre eux (planification de leurs déplacements pour les activités, soutien des bénéficiaires plus fragilisés pour les déplacements,...) et qu'ils s'organisent aussi des activités entre eux (restos, participation à des activités,...). Grâce aux différentes activités collectives, les bénéficiaires sont aussi souvent détenteurs de nouvelles informations qu'ils partagent avec leurs pairs, leur entourage familial et social.

En 2022, les rencontres entre les membres du Conseil des usagers sont de plus en plus riches et constructives. Ses membres y sont de plus en plus actifs et autonome, s'organisant même entre eux pour l'action « vente de gaufres » afin de récolter de l'argent pour faire des activités.

L'Escale travaille aussi en collaboration avec la personne chargée de projet des politiques du handicap de la Commune de Schaerbeek qui, avec notre expertise, sensibilise les différents services communaux à la surdité, pense les nouveaux projets à travers du filtre de la surdité et nous met en contact avec des associations Schaerbeekoises (organisation d'activités communes,...).

La diffusion des différentes capsules vidéo informatives sur FaceBook et Instagram a permis via ses partages de toucher une plus large population non nécessairement en lien avec la surdité. Plusieurs demandes d'informations sur la surdité et de propositions de services et de projets sont encore arrivées à l'Escale en 2022 (projet scutenaire, pissenlits asbl,...). Faute de moyens humains et de temps, nous ne pouvons malheureusement pas répondre par la positive à tout le monde.

Nous pensons pouvoir dire que nous participons, par nos différentes actions, au processus d'inclusion de notre public spécifique par le biais de nos informations et de nos sensibilisations. Notre objectif essentiel est que progressivement le monde extérieur acquière des réflexes lors d'un contact avec des personnes sourdes et que, surtout, ils tiennent compte

du fait que chaque individu est unique. Avec notre public plus fragilisé, il ne s'agira pas par exemple de « simplement » proposer la présence d'un interprète pour assurer la communication ou d'écrire sur un papier.

PARTIE VIII : DONNÉES GLOBALISÉES DU PERSONNEL ET CHANGEMENTS INTERVENUS DURANT L'ANNÉE

Travailleurs	Fonction	Temps de travail	E/S du travailleur	Subvention	
Nossin Pascale	Accompagnatrice (classe 1)	37h/semaine	Depuis 1/4/1995	Cocof	
Ahmed Adil	Accompagnateur (classe 1)	37h/semaine	Depuis 1/5/2011	Actiris / ACS Passage Cocof au 01/01/2021	
Chenouili Bediaa	Accompagnatrice parental (classe 1)	37h/semaine 18.50/semaine	Depuis 1/3/2009 jusqu'au 30/04/2020 01/05/2020 crédit- temps à mi-temps Fin de contrat au 13/6/2021	Actiris / ACS	
Brunneval Muriel	Directrice	18h30/semaine	Depuis 1/9/2016	Cocof	
		27h45/semaine	Depuis le 1/6/2022		
Rettmann Carole	Accompagnatrice (classe 2)	18.50h/semaine	À partir du 1/5/2020 :Contrat de remplacement de Bediaa chenouili (crédits- temps) : Passage à un CDI mi-temps au 14/6/21	ACS	
Rettmann Carole	Accompagnatrice (classe 2)	6h30/semaine	Depuis le 17/1/22	Fonds Bec	
Van Evelghem Frédérique	Accompagnatrice (classe 1)	37h/semaine	Depuis le 1/7/21	ACS	
FALZONE Lauricia	Accompagnatrice (classe 1)	18h30/semaine	Depuis le 1/11/2021 Fin de contrat le 27/3/22	ACS	
ATHANASSIADIS Danitza	Accompagnatrice (classe 3)	18h30/semaine	Depuis le 27/9/22	ACS	
ATHANASSIADIS Danitza	Animatrice (classe 3)	18H30/semaine	Du 28/9/22 au 31/12/22	CAP48/COCOF	
SCHUMACKER Loïc	Ouvrier jobiste		40 heures du 18/11/22 au 28/11/22	Appel Fonds bec	
SCHUMACKER Adrien	Ouvrier jobiste		40 heures du 18/11/22 au 28/11/22	Appel Fonds bec	

VAN HEDE Coralie	Ouvrière jobiste		40 heures du 12/11/22 au 10/12/22	Appel Fonds Bec
VAN ZUYLEN Gabrielle	Chargée de projet parentalité + animatrice	18h30/semaine	Du 4/7/22 au 31/12/22	CAP48/COCOF

Nossin Pascale a droit à 5h/semaine de RTT Ahmed Adil a droit à 1h/semaine de RTT Brunneval Muriel et Carole Rettmann ont droit à 1/2h/semaine de RTT Van Evelghem Fréderique a droit à 1h/semaine

FORMATIONS SUIVIES PAR LE PERSONNEL

L'équipe a participé aux activités suivantes :

- L'équipe a été invitée à participer à des réunions d'échanges avec les travailleurs de l'asbl L'épee pour aborder différents thèmes concernant la pratique de terrain d'un service d'accompagnement pour personnes sourdes fragilisées (travailler avec les couples, l'utilisation de l'interprète, les limites du travail d'accompagnement,...). Un programme de 4 rencontres pour l'année a été proposé. Cependant, pour diverses raisons, seules 2 rencontres (21 février et 23 mai) ont eu lieu
- Deux accompagnatrices ont participé à une formation sur le Projet individualisé (Repères asbl) : 28 mars et 16 mars
- Une accompagnatrice a suivi une formation de 6 jours pour devenir écoutante visio en langues des signes (FFSB/Sos Surdus)
- La directrice et une accompagnatrice ont suivi la formation « Prévenir les comportements violents et réagir face à une agression » à l'Université de Namur
- Une accompagnatrice a suivi une formation de 2 jours « Animations wouaw » au sein du CREE asbl
- La directrice a suivi une formation comptable « Lecture et analyse des comptes annuels en comptabilité en partie double ».
- La directrice de l'Escale a participé aux réunions organisées par l'ASAH.
- La directrice et une accompagnatrice ont participé à la conférence « Au cœur des émotions » donnée par le Training Institute for parental burn out
- La directrice fait partie du CASS (Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek)

- Les 3 professionnelles sourdes ont participé aux réunions du groupe REPS (réseau d'échanges entre professionnels sourds)
- L'Escale est membre du groupe E.S.P.A.S. (« Echange Surdité Projet Assistants Sociaux », association regroupant les travailleurs sociaux de tous les services s'adressant aux personnes sourdes), d'ASAH (Association des Services d'Accompagnement pour Handicapés), du CASS (Coordination d'Action Sociale de Schaerbeek), du Cefo-Sabh (Centre de Formation des Services d'accompagnement bruxellois) et du CBCS (Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique).
- Les 3 professionnelles sourdes participent à un CICI (groupe de réflexion mis en place par l'ASAH): le Cici Surdité. Plusieurs services de Wallonie et de Bruxelles travaillant pour les personnes sourdes se réunissent 4 fois par an afin d'échanger leur pratique de terrain. Les réunions se déroulent en langue des signes et se passent à Namur.

PARTIE IX : MODALITÉS ET RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION INTERNE (ARTICLE 102 DU DÉCRET)

Contenu	Développement/Précisions
Diagnostic/état des lieux selon une méthodologie propre	Introduction: Depuis des années, l'évaluation du fonctionnement et de la qualité du dispositif d'accompagnement proposé à nos bénéficiaires se fait de manière continue au sein de l'Escale (réunions d'équipe, réunions CA/AG/équipe,). Cependant et depuis 2017, en vue du renouvellement de notre agrément auprès de la Cocof en 2019, des nouvelles réglementations applicables (décret, arrêtés) et de la réalité de terrain, il nous était apparu comme crucial de s'accorder du temps pour un travail de « méta-vision » sur notre fonctionnement (prise de distance, prise de hauteur). Nous avions choisi, en équipe, de travailler sur 3 « éléments » envisagés séparément même si ceux-ci sont inextricablement liés:
	- Le projet de service (en tant que trame fondatrice de notre fonctionnement : le pour quoi ? pour qui ? comment ?, le tout en fonction des exigences de terrain et des règlementations applicables
	- L'équipe (sa structure, ses forces et ses faiblesses, ses besoins, ses manques, et son bien-être)
	- Les outils (utilisés, à développer, à évaluer et les nouveaux outils)
	Des réunions d'équipe, des rencontres avec les membres du CA et de l'AG, des intervenants extérieurs, l'avis des bénéficiaires via notre Conseil des Usagers, nous ont permis d'avancer dans ce travail et en 2019, nous avions fait le constat que nous devions formaliser davantage nos procédures par rapport à l'accompagnement mais aussi par rapport son fonctionnement plus administratif (contenu du compte-rendu, délais,).
	En 2020, la situation sanitaire a bouleversé notre pratique de terrain et a rendu prioritaire l'évaluation de certaines de nos pratiques et plus précisément : l'utilisation des nouvelles techniques de communication dans le cadre de l'accompagnement, le développement du projet activités/loisirs de notre asbl et du projet informations en langue des signes adaptés de l'asbl.
	- Utilisation des nouvelles technologies de communication : Depuis plusieurs années, le développement des nouvelles technologies de communication a comme conséquence une utilisation de plus en plus importante de ces médias de communication tant au niveau de nos contacts avec nos bénéficiaires qu'au niveau de différentes démarches administratives, d'informations et de communication de la part de nos travailleurs dans le travail d'accompagnement mais aussi de la part de nos bénéficiaires. En effet, du point de vue des contacts entre bénéficiaires et accompagnateurs, avant, les moyens de communication servaient essentiellement à fixer des rendez-vous en présentiel. L'arrivée des smartphones et des différentes applications de communication visuelle a progressivement changé la donne car une communication visuelle en langue des

signes à distance s'est installée (nos bénéficiaires ayant pour la plupart des difficultés avec la langue française écrite). Si au départ, cette communication visuelle remplaçait les moyens de contact (sms, appel téléphonique par un tiers,...), progressivement, certains de nos bénéficiaires l'ont utilisé ou du moins, ont voulu l'utiliser en remplacement des rendez-vous en présentiel (envoi des courriers par photo,...). Ce changement progressif a suscité de vifs débats au sein de notre équipe, certains privilégiant le mode de communication à distance et d'autres le présentiel, chacun ayant ses arguments quant à l'efficacité du moyen utilisé par rapport au cheminement de notre public vers l'autonomisation et de l'équité des services proposés aux bénéficiaires. Différents réunions d'équipe ne nous ont pas permis d'arriver à un consensus. Cependant, la Covid est arrivée et nous a imposée l'utilisation de la communication en distanciel tant avec les bénéficiaires qu'avec les différents services avec qui nous collaborons habituellement et donc avec elle, est arrivé toutes une série de questionnements supplémentaires auxquelles il nous est apparu comme important de répondre. Le manque de temps et de moyens humains et financiers nous obligent à prioriser ces questionnements et nous avons fait le choix de nous fixer comme objectif de « construire et de mettre en place un cadre d'utilisation des technologies de communication lors de l'accompagnement en distanciel des bénéficiaires en présence ou non d'un tiers ».

- Activités/loisirs: Nombreux sont nos bénéficiaires qui sont fort isolés et en manque d'activités individuelles et de groupe. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous leurs proposons différentes activités ponctuelles. Cependant, les demandes de nos bénéficiaires mais aussi de personnes sourdes non suivies par notre service d'accompagnement sont devenues de plus en plus importantes en nombre et en spécificité. La Covid a notamment rendu nécessaire la mise sur pied d'activités/loisirs en distanciel et en groupes restreints. La situation sanitaire et le besoin « vital » de notre public nous a imposé la mise sur pied de ces différents ateliers/loisirs dans la précipitation mais a engendré différents questionnements sur lesquels il est aujourd'hui nécessaire de se pencher afin de rester en accord avec notre projet de service.
- Informations en langue des signes adaptés: Nous avons comme objectif que notre site internet soit utilisable et utilisé par nos bénéficiaires. Nous tentons de l'adapter à leurs besoins et attentes. Il s'agit donc de leur poser la question de savoir si tel est le cas. De plus, la covid nous a poussés à traduire en langue des signes adaptés à notre public certaines informations diffusées au grand public (codeco, interviews, tutos d'activités, ...). Ces traductions et les informations traduites correspondent-elles aux besoins et attentes des bénéficiaires?

Développement des thèmes d'évaluation prioritaires et prise en compte des critères d'évaluation du décret inclusion

Les 6 critères du décret sont clairement pris en compte pour nos 3 thèmes d'évaluation choisis.

1° prise en compte de l'avis de la ph dans l'évolution des pratiques et du projet de service : conseils des usagers + bénéficiaires + personnes sourdes fragilisées non bénéficiaires

2° dvlpt des pratiques innovantes et nouvelles modalités de prise en charge : site internet, informations traduites, ateliers/loisirs proposés, technologies de

communication en fonction des besoins et des attentes des bénéficiaires (coconstruction de projets)

3° collaboration avec asbl et services spécifiques et génériques et réseau bénéficiaires.

4° concordance public et projet (accompagnement de personnes sourdes/malentendantes fragilisées)

5°cohérence entre notre fonctionnement, notre pratique et nos missions

6° ouverture de notre service sur l'environnement

Calendrier prévisionnel (2020 projet d'évaluation – 2021 – suivi du projet d'évaluation – 2022 – synthèse du rapport final d'évaluation)

- Utilisation des nouvelles technologies de communication :

2020: Etats des lieux de la situation + choix des thématiques prioritaires via des réunions d'équipe / Présentation au CA / Constitution du groupe de pilotage. Prémisses des choix méthodologiques.

2021 : Choix de la méthodologie. Construction des outils d'évaluation. Recueil des informations auprès du public ciblé. Présentation CA/AG/CU

2022 : Analyse et synthèse des résultats. Etablissement d'une procédure et création d'outils d'évaluation continue. Présentation CA/AG/CU

- Activités/loisirs :

2020 : états des lieux de la situation via des réunions d'équipe / Présentation au CA / Constitution du groupe de pilotage. Prémisses des choix méthodologiques.

2021 : Choix de la méthodologie. Construction des outils d'évaluation. Recueil des informations auprès du public ciblé. Présentation CA/AG/CU

2022 : Analyse et synthèse des résultats. Etablissement d'une procédure et création d'outils d'évaluation continue. Présentation CA/AG/CU

- Informations en langue des signes adaptés :

2020 : états des lieux de la situation via des réunions d'équipe / Présentation au CA / Constitution du groupe de pilotage. Prémisses des choix méthodologiques.

2021 : Choix de la méthodologie. Construction des outils d'évaluation. Recueil des informations auprès du public ciblé. Présentation CA/AG/CU

2022 : Analyse et synthèse des résultats. Etablissement d'une procédure et création d'outils d'évaluation continue. Présentation CA/AG/CU

Méthodologie d'évaluation

- Utilisation des nouvelles technologies de communication : Questions de départ

- Présentiel ou distanciel (écrit, photos/images/émoticônes, vidéo ou visio) selon le type d'accompagnement entre le bénéficiaire et l'accompagnateur (5 types d'accompagnement).
- Présentiel ou distanciel (écrit, photos/images/émôticones, vidéo ou visio) selon le type d'accompagnement entre le bénéficiaire, un tiers (entourage ou professionnels génériques) et l'accompagnateur (5 types d'accompagnement).

Construction d'une méthodologie en collaboration avec nos bénéficiaires (conseil des usagers), nos accompagnateurs, des professionnels de la surdité travaillant avec un public fragilisé (service d'accompagnement L'Epée asbl, ISB asbl et le SAREW) et des professionnels de la surdité (FFSB asbl).

Rencontres en distanciel des différents intervenants (utilisation du brainstorming, principe de l'intelligence collective).

Elaboration de questionnaires adaptés à chacun des publics interrogés (public sourd fragilisé : en présence d'un interviewer sourd ou entendant ayant une bonne maîtrise de la LS adaptée au public. Professionnels de la surdité et public tiers (entourage bénéficiaire et professionnels génériques) : questionnaire informatisé.

Grille d'analyse statistique global.

- Activités/loisirs : Question de départ

- L'organisation actuelle des activités/loisirs de l'asbl répond- t-elle aux besoins et attentes des bénéficiaires ?

Construction d'une méthodologie en collaboration avec des représentants de nos bénéficiaires (conseil des usagers, participants activités et non-participants), les accompagnatrices se chargeant des ateliers + 1 personne extérieure.

Elaboration d'un questionnaire adapté soumis à l'ensemble de nos bénéficiaires (en présentiel, en collectif ou en individuel ?).

Grille d'analyse statistique global.

- Informations en langue des signes adaptés : Questions de départ :

- -Notre site internet répond-t-il aux besoins et attentes de nos bénéficiaires ?
- -Les traductions en langue des signes adaptée et les informations choisies correspondent-elles aux besoins et attentes des bénéficiaires ?

Construction d'une méthodologie en collaboration avec des représentants de nos bénéficiaires (conseil des usagers et appel à candidats), les accompagnateurs se chargeant de la diffusion des informations + 1 personne extérieure.

Elaboration d'un questionnaire adapté soumis à l'ensemble de nos bénéficiaires (en présentiel, en collectif ou en individuel ?) et proposé aux personnes sourdes non bénéficiaires de nos services via notre site internet et FB.

Grille d'analyse statistique global.

Pilotage de - Utilisation des nouvelles technologies de communication : directrice + l'évaluation responsable de l'accompagnement (Escale) + animatrice sourde (Escale) + accompagnateur entendant (Escale) + personne sourde extérieure (interviews des bénéficiaires) - Activités/loisirs : Animatrice ateliers sourde de l'Escale + animatrice ateliers entendante de l'Escale + 1 représentant participant sourd + 1 représentant du CU + 1 personne extérieure - Informations en langue des signes adaptés : Animatrice ateliers sourde de l'Escale + animatrice ateliers entendante de l'Escale + 1 personne sourde extérieure + 1 représentant du CU Modalités et résultats La Covid ne nous a pas permis d'avancer de manière importante dans notre 2020 projet d'évaluation interne 2020-2022 étant donné les urgences auxquelles nous avons dû répondre. Cependant, 2020, nous a permis de bien déterminer des thèmes qu'il est important d'évaluer et des nécessités d'adapter notre manière de fonctionner afin de répondre davantage aux exigences technologiques, humaines et communicationnelles pour nos bénéficiaires et ce, en fonction de leurs besoins, de leurs moyens et de leurs attentes. Cette année, nous a aussi fait prendre conscience de la nécessité absolue de davantage s'ouvrir aux collaborations avec les services génériques et spécifiques, le réseau des bénéficiaires et à la société en général. Nos méthodologies se baseront clairement sur les principes de l'intelligence collective et donc de la coconstruction et de l'utilisation des compétences de chacun. Nos objectifs sont clairement d'adapter notre fonctionnement afin d'améliorer la qualité de nos prestations. 2021 2021 ne nous a pas permis de répondre aux objectifs que nous nous étions fixés et ce pour diverses raisons (manque de temps, manque de moyens financiers pour engager une personne sourde utilisant la langue des signes extérieure à l'asbl pour interviewer les bénéficiaires, personnel engagé ne correspondant pas au profil attendu,...). 2022 Avant de développer les différentes avancées que nous avons pu faire par rapport à ce projet, il est important de vous rendre compte du fait que pour diverses raisons (turn-over d'équipe, déménagement, absence pour maladie, lourdeur des dossiers des bénéficiaires,...), nous n'avons pas pu le finaliser en 2022 et que nous avons besoin d'1 année supplémentaire au minimum pour y arriver étant donné que les résultats obtenus nécessitent des investigations supplémentaires. Nous avions fait le choix d'utiliser nos ressources internes (faute de moyens financiers) pour réaliser ce projet mais force est de constater que l'équipe privilégie et privilégiera toujours les urgences de terrain. Je pense aussi pouvoir dire que nos objectifs de départ étaient trop ambitieux et que nous avons beaucoup de difficultés à mobiliser notre public pour ces évaluations.

Suite à différents échanges entre l'équipe des accompagnateurs en individuel, les animateurs des activités/loisirs, la directrice et une partie des membres du conseil des Usagers, nous avons opté pour une évaluation collective en direct pour les activités/loisirs et un questionnaire papier (type smiley) pour l'utilisation des nouvelles technologies de communication dans l'accompagnement. L'axe « informations en langue des signes adaptés » a été repris dans les 2 premiers axes.

- Utilisation des nouvelles technologies de communication :

Suite au départ d'une de nos collègues et l'arrivée fin 2021 d'une nouvelle collègue sourde nous avons choisi d'attendre son arrivée pour finaliser le questionnaire (voir en annexe la dernière version). Notre nouvelle collègue a été épaulée par une étudiante entendante (master en journaliste) formée à aux techniques de sondages.

Ce questionnaire a été « testé » avec 2 de nos bénéficiaires (membres du conseil des usagers) et quelque peu modifié par une psychologue sourde travaillant pour notre asbl dans le cadre d'un projet spécifique.

Il a fallu attendre l'arrivée de notre $2^{\grave{e}me}$ nouvelle collègue sourde (la $1^{\grave{e}re}$ ayant quitté notre asbl) en septembre pour faire les interviews.

Notre nouvelle collègue a invité les bénéficiaires pour faire l'interview via une capsule signée diffusée à l'ensemble des ceux-ci et par demande directe lors des activités/loisirs, conseil des usagers et rencontres des bénéficiaires lors de leur rdv dans nos locaux.

Seuls 6 bénéficiaires sur 42 ont été d'accord de nous accorder du temps pour passer l'interview. L'argument de refus des bénéficiaires est souvent le manque de temps.

Suite à une réunion avec l'ensemble de l'équipe, il a donc été décidé que les professionnels chargés de l'accompagnement en individuel proposeront à leurs bénéficiaires en fin de rdv de répondre au questionnaire.

Les 6 interviews ont donc été passées individuellement, notre accompagnatrice signant chacune des questions et complétant elles-mêmes par écrit les questions ouvertes, notre public ayant beaucoup de difficultés avec le matériel écrit.

Les résultats obtenus (voir en annexe) peuvent apparaître comme surprenants mais rend bien compte de notre pratique de terrain. Nous sommes cependant forts en attente des retours des autres bénéficiaires pour augmenter notre échantillon de référence.

Analyse des résultats de l'échantillon :

Le site internet de l'Escale n'est clairement pas utilisé par nos bénéficiaires ni celui de famisignes.be dont ils disent qu'ils ne sont même pas au courant de son existence.

Ces sites ont pourtant été présentés à eux de différentes manières. Nous les avons informés que le programme complet des activités/loisirs de notre asbl y

est présenté (démonstration à l'appui) et que les documents tel que le PI, convention,... y sont aussi disponibles en langue des signes.

Les animatrices sourdes de notre asbl avaient déjà fait ce type de constat et modifié leur stratégie au niveau de la diffusion d'informations (voir point 6). Les bénéficiaires ont besoin d'une information reçue en direct et de manière individuelle. C'est pourquoi, les différentes capsules d'informations en langue des signes (planning activités, rappel des activités, informations sur les activités, capsules informatives sur thèmes divers,...) sont envoyées via whatsapp aux bénéficiaires. La diffusion des capsules informatives sur les réseaux sociaux (facebook et instagram) parait comme étant moins utilisées par notre public que whatsapp. Cependant, certains bénéficiaires sont demandeurs de poursuivre la diffusion de capsules informatives adaptés sur ces médias et sont même demandeurs de recevoir encore davantage d'informations de ce type. Ces derniers nous ont aussi informés que souvent ils partagent ces capsules avec leur réseau.

Les bénéficiaires de notre échantillon n'utilisent pas beaucoup voire jamais les sites internet pour avoir accès à l'information et ils ne connaissent pas les sites spécifiquement liés à la surdité.

Sur base de ces résultats, nous nous posons dès lors les questions de savoir si nous devons continuer à nous investir dans l'adaptation de notre site internet pour notre public spécifique (coûts financiers et en moyens humains) et trouver des moyens pour l'amener à son utilisation ? Doit-on investir davantage dans l'utilisation de médias plus directs et individuels (recevoir un message sur FB ou Whatsapp donnant cette impression au receveur que l'information lui est clairement adressée cf les mails individualisé) ? Notre site internet doit-il être pensé uniquement comme une vitrine professionnelle destinée aux professionnels, aux entendants et sourds « non fragilisés » ?

Concernant les contacts whatsapp avec l'équipe :

- le contact avec les animatrices se fait via capsules en langue des signes ou visio en direct. Les personnes interviewées disent être très satisfaites de cette façon de communiquer et que cela leur permet d'enrichir leur vocabulaire en langue des signes. Ils sont demandeurs de recevoir plus d'informations et notamment des capsules « informations diverses » via ce moyen.
- le contact avec les accompagnateurs se fait via des capsules en langue des signes, en visio et par écrit. Les accompagnateurs privilégient l'un ou l'autre de ses moyens. Les personnes interviewées disent avoir souvent des difficultés quand les messages sont écrits (mauvaise compréhension et communication, informations incomplètes) et sont clairement demandeurs de passer par la langue des signes. Ils sont aussi demandeurs de davantage de contacts en direct (visio).

Ici se posent plusieurs questions et notamment : l'utilisation de la langue française écrite n'est-elle un moyen supplémentaire à l'autonomisation pour nos bénéficiaires ? jusqu'où peuvent aller les demandes ? les rendez-vous en visio ne doivent-ils pas être fixés par rendez-vous (sauf urgence) ? ...

Au moment de l'écriture de ce rapport, les accompagnateurs en individuel invitent les bénéficiaires à répondre au questionnaire. Cette façon de travailler manque sûrement de neutralité mais la fragilité de certains de nos bénéficiaires ne nous permet pas de faire passer ces interviews par des personnes extérieures, les bénéficiaires ayant souvent beaucoup de difficultés lors de rencontres avec de nouvelles personnes. Lorsqu'une des animatrices est présente, c'est celle-ci qui fait l'interview dans la mesure de ses disponibilités.

Nous visons au minimum un échantillon de 20 bénéficiaires à interviewer.

En octobre 2023, nous avons prévu de réunir l'ensemble de l'équipe afin de discuter des résultats et d'approfondir certains points si utile et nécessaire.

- Activités/loisirs

Cet axe a été évalué globalement de manière collective et en direct lors des 2 conseils des usagers par les animatrices sourdes.

Chaque activité/loisir est aussi évaluée en fin d'activité/loisir ou au début de l'activité suivante.

Les évaluations sont faites via des techniques tel que : le feu de signalisation (jaune, orange et rouge), la ligne d'évaluation, la présentation en miroir,...

- **Type d'activité** (atelier nouvelles technologies, atelier parentalité, visites et découverte, ateliers d'informations, moment d'échanges sur thématique, activités créatives, atelier cuisine ou jeux de société)
- Moment (calendrier)
- Régularité (planning)
- **Durée** (journée complète / demi-journée)
- Lieu (intérieur ou extérieur Bruxelles et hors Bruxelles)
- **Constitution du groupe** (bénéficiaires de l'asbl, bénéficiaires de l'asbl et de l'Epée, bénéficiaires et personnes extérieures (amis, famille,...), mixte (bénéficiaires + entendants d'une autre asbl),
- Ambiance du groupe
- Dynamique du groupe
- Déplacements lors de l'activité
- Animation de l'activité (animateurs de l'asbl, animateurs ext, interprète,...)
- Coût personnel
- Diffusion d'informations sur les activités

••

Les retours des bénéficiaires sont :

Ils sont demandeurs d'une activité au minimum et de 2 maximum par semaine. Pas le mercredi et hors vacances scolaires. Si ce sont des ½ journées : en matinée. Lors des visites extérieures ou d'ateliers d'informations, ils préfèrent que ce soit les animatrices qui se chargent des explications et/ou de la traduction (sauf quand ce sont des interprètes qui s'adaptent à leurs fragilités) et demandent que les explications ne dépassent pas ½ heure (décrochage). Ils sont ouverts aux déplacements, aux activités mixtes (autres asbl) et à la participation de personnes sourdes fragilisées extérieures.

Ils sont en demande de poursuivre la communication des activités/loisirs via whatsapp et en langue des signes.

Les animatrices ont pointé le fait qu'il est préférable de ne pas proposer des activités au moment de la période du ramadan (ou des activités en mini-groupes) car nous avons beaucoup de participantes musulmanes et elles ne participent pas aux activités durant cette période.

Les accompagnateurs en individuel sont demandeurs d'être mieux informés des activités afin de les proposer aux bénéficiaires ne faisant pas les activités/loisirs. Ces accompagnateurs sont aussi en demande d'être davantage intégrés dans l'organisation des activités et d'y participer selon les thèmes.

- Informations en langue des signes adaptés :

Comme expliqué plus avant, nous avons choisi d'intégrer ce 3ème axe dans les 2 premiers. De plus, les animatrices vérifient la bonne compréhension des informations diffusées lors des activités en groupe et ce, grâce à l'échange. Dans la majorité des cas, les vidéos sont bien comprises si elles sont de courte durée (1 à 2 minutes grand maximum) et que du visuels (images, symboles,...) complètent la vidéo.

Les vidéos diffusées auprès des bénéficiaires (via FB et Whatsapp) sont signées par des professionnelles sourdes habituées à travailler avec un public fragilisé.

Lors de la diffusion de vidéos provenant de l'extérieur et destinées à un public sourd tout venant, le niveau de compréhension de notre public est beaucoup plus faible.

Les bénéficiaires de notre asbl sont demandeurs de recevoir plus de capsules vidéos informatives adaptées. Certaines d'entre elles ont été vues près de 1000 fois.

Conclusion 2022 : Ces différents résultats nous incitent à poursuivre une analyse plus approfondie des résultats en augmentant le volume de l'échantillon interviewé et nécessitera plusieurs rencontres entre les différents protagonistes (personnel, bénéficiaires, CA,...) afin de déterminer des procédures. L'intervention d'un superviseur extérieur sera sûrement nécessaire.

PARTIE X : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SERVICE ET CONCLUSIONS

2021 nous est apparu comme une année de retour progressif à un fonctionnement « pseudonormal » d'après Covid et ce, malgré toute une série de nouvelles manières de fonctionner dans le monde professionnel de services (télétravail, passage par l'univers numérique pour les contacts,...) et de la nécessité absolue de « rattraper » le retard accumulé pour différentes actions n'ayant pas pu être réalisées en 2020 par et pour les bénéficiaires (démarches administratives, suivi médical, suivi scolaire,...). Cette situation a entrainé une surcharge émotionnelle et un état d'épuisement généralisé de notre équipe qui avait grand besoin d'un « reboot » et de nouvelles énergies.

2022 nous a apporté les moyens de répondre à ces besoins grâce au passage de notre service en catégorie 3, à l'arrivée de nouveaux professionnels au sein de l'équipe, à la mise sur pied de nouveaux projets et, fin d'année, de notre arrivée dans de nouveaux locaux.

En effet, début d'année, nous avons rapidement reçu l'information selon laquelle la Cocof répondait favorablement à notre demande de passage de catégorie demandée en 2017. Cette grande reconnaissance des efforts fournis dans l'accompagnement des bénéficiaires par l'équipe pendant plusieurs années et la perspective de pouvoir renforcer notre équipe ont été accueillie plus que favorablement par celle-ci. Cependant, les spécificités du profil recherché pour compléter l'équipe des accompagnateurs ne nous ont pas permis d'engager en 2022 faute de candidatures. Il faudra attendre avril 2023 pour enfin trouver le profil tant recherché.

En 2022, nous avons cependant complété notre équipe de 2 professionnels sourds à tempspartiel amenant ainsi le nombre des professionnels sourds au sein de l'équipe à 3 personnes. Cette parité sourd/entendant a eu comme conséquence naturelle de scinder l'équipe en 2 et il s'agira de travailler sur une cohésion d'ensemble de l'équipe très rapidement. Cette nouvelle configuration de l'équipe a, cependant, surtout eu des effets plus que favorables sur l'équipe, les bénéficiaires et le fonctionnement de l'équipe.

Grâce aux soutiens de la Cocof, de Cap48 et de la Fondation Roi Bauduin, notre nouveau projet « Parentalité » a pu être mis sur pied au cours du second semestre 2022 et nous a permis de proposer de nouvelles activités à nos bénéficiaires, d'élargir notre réseau de professionnels « parentalité » en lien direct ou non avec la surdité et de renforcer nos collaborations. Il a aussi permis d'amorcer un échange au sein de l'équipe par rapport aux besoins des bénéficiaires sourds en matière de parentalité et des moyens à mettre en place pour y répondre sur le terrain.

Le soutien financier de la Commune de Schaerbeek nous a permis de proposer la gratuité d'une grande partie des activités/loisirs proposées mais aussi de poursuivre les ateliers « nouvelles technologies » qui sont plus que nécessaire pour nos bénéficiaires étant donné l'hyper digitalisation des services et de ses conséquences sur leur autonomie.

Si au départ, notre offre d'activités/loisirs était envisagée comme exceptionnelle, aujourd'hui, il ne nous apparait plus comme envisageable de ne plus proposer d'activités (même si c'est très énergivore pour l'équipe) tant les demandes, les besoins et les acquis sont importants dans le processus d'autonomisation de nos bénéficiaires. Nous avons donc fait le choix en 2022 d'y consacrer un poste à temps-plein.

Fin 2022, c'est aussi notre départ vers de nouveaux locaux correspondant davantage aux besoins de confidentialité pour nos bénéficiaires et aux besoins de l'équipe (espace de

coworking pour les professionnels sourds et bureau individuel pour les professionnels entendants).

Ces différents changements ont permis à l'équipe d'évoluer dans son fonctionnement et sa dynamique d'équipe avec toujours comme objectifs de répondre aux mieux aux besoins de nos bénéficiaires. Cependant tout changement à son revers de médaille et peut être compliqué pour l'ensemble des personnes concernées (professionnels, bénéficiaires, réseaux,...) car nécessitant énergie, temps et parfois réticences pour avancer dans le processus de l'évolution et de changement.

Plus concrètement, en 2022, l'Escale s'adresse toujours, en priorité, aux personnes sourdes fragilisées de façon plus ou moins permanente par des difficultés sociales, psychologiques ou cognitives; le niveau de « fragilité » des bénéficiaires restant un de nos critères déterminant dans l'acception ou non d'un nouveau dossier.

43 personnes ont été accompagnées cette année avec pour la plupart, un suivi régulier et global portant en moyenne sur au moins 4 aspects de la vie quotidienne. 3 nouvelles demandes ont été acceptées mais nous avons encore 10 personnes qui sont inscrites sur notre liste d'attente. L'arrivée de notre nouvelle collègue en 2023 nous permettra d'en résorber une bonne partie.

Au niveau du nombre d'interventions, cette année encore, nous explosons les plafonds avec **1963** actions individuelles comptabilisées (1535 en 2020).

En 2022, le nombre de suivi à la parentalité est de 14 parents avec 29 enfants.

2022 ne nous a pas permis de déroger à l'évolution des années précédentes quant à la « fragilité » grandissante de nos bénéficiaires. « Fragilité » qui peut, à notre époque, toucher toute personne sourde, peu importe son niveau d'autonomie de départ. Les conditions actuelles de vie en société (crise financière, évolution technologique, accès au travail, manque de cohésion sociale,...) ne mettent désormais personne à l'abri de se trouver confrontée à des difficultés vite insurmontables sans un soutien adéquat.

Ainsi nous avons parmi nos bénéficiaires de nombreuses personnes qui ont de bonnes capacités d'autonomie mais qui se trouvent dépassées dans un domaine de leur vie quotidienne : problèmes d'argent, de logement, de santé,... Or une difficulté isolée peut rapidement prendre des proportions énormes et faire basculer la vie toute entière de la personne sourde si elle ne rencontre pas l'aide nécessaire. Notre service peut alors l'accompagner afin qu'elle puisse prendre en charge son problème et éviter de tomber dans une spirale infernale de difficultés.

Si parfois les situations nous semblent au départ moins lourdes, les accompagnements ne s'en trouvent pas pour autant moins complexes. L'accompagnement, que nous proposons à l'Escale, exige des travailleurs une grande disponibilité et une extrême polyvalence. Les situations sont délicates et requièrent des compétences autant administratives et sociales que des qualités de compréhension des relations humaines et des aspects culturels, d'empathie et de respect de l'autre dans ses choix de vie.

Pour essayer d'enrayer ces spirales infernales parties d'un problème isolé, nous avons fait le choix depuis 2019 d'accepter de suivre de nouveaux bénéficiaires dans le cadre d'une aide ponctuelle et partielle.

Ce mode de fonctionnement correspond à une approche que nous voulons plus généralisée dans l'avenir grâce à la construction de PIA (projet individuel d'accompagnement) plus détaillé posant ainsi une trame plus solide au travail d'accompagnement en fonction des besoins, des moyens et des objectifs à court, moyen et long terme.

L'Escale a toujours eu la volonté de répondre aux besoins des bénéficiaires sourds les plus fragilisés et est reconnu comme tel au sein de la communauté sourde. Cependant, le mode de financement de notre pouvoir subsidiant est plus lié au nombre de bénéficiaires qu'au nombre d'actions menées.

Depuis 2017, le nombre d'interventions menées ne cessent d'augmenter alors que l'équipe reste la même. Nous n'avons pas pu répondre à toutes les nouvelles demandes et avons dû limiter certaines de nos actions avec nos bénéficiaires. Notre passage en catégorie 3 nous apparait donc comme un véritable soulagement et surtout comme un moyen de répondre au mieux aux besoins grandissants de notre public et des nouvelles demandes.

Outre ces actions individuelles, l'Escale a aussi mené toute une série d'actions complémentaires dont l'objectif est toujours de répondre aux besoins de nos bénéficiaires et de les accompagner vers une autonomie la plus grande possible : Projet Parentalité, Activités/loisirs, ateliers nouvelles technologies, renforcement du réseau professionnel et social, adaptation du site internet et des moyens de communications utilisés, ...

Nous clôturons l'année 2022 par le constat que travailler avec l'humain n'est décidément pas facile mais que la réussite de ces petits pas quotidiens vers une meilleure qualité de vie de nos bénéficiaires est le meilleur des carburants pour se lancer vers une nouvelle année remplie de challenges.

Perspectives pour 2023:

- Aménagements des locaux. Adaptation de l'équipe et des bénéficiaires. Inclusion au quartier et établissement d'un nouveau réseau
- Continuité et renforcement du conseil des usagers avec les bénéficiaires
- Poursuite du projet « parentalité » : ateliers d'informations et d'échange sur la parentalité (Subsides Cap48, Roi Bauduin et Cocof)
- Renforcement du réseau de professionnels en lien avec la parentalité
- Amélioration du site internet de l'asbl et des moyens de communication
- Renforcement de l'équipe : collaboration avec un webmaster sourd et de volontaires...
- Poursuite du projet d'évaluation (article 102 du décret)
- Enrichissement et soutien des membres de l'équipe avec différentes formations (supervision collective, supervision individuelle, outils de communication, BEPS,...), des rencontres, des échanges
- Renforcement du service grâce à de nouvelles collaborations de réseau et communautaires et à la consolidation des collaborations actuelles
- Cheminement vers une plus grande autonomie de nos bénéficiaires parents avec les ateliers d'échanges sur la parentalité
- Organisation d'activités de loisirs spécifiques et inclusifs pour nos bénéficiaires
- Mise sur pied d'un espace « utilisation des technologies » au sein de nos locaux et accessible pour nos bénéficiaires (Soutien de la Commune de Schaerbeek)

- Mise en place de procédures au niveau du fonctionnement du service et des collaborations
- Elargissement de notre "visibilité" pour l'extérieur grâce à la participation à différents événements et notamment l'organisation de la fête pour nos 30 ans et l'inauguration de nos nouveaux locaux en septembre 2023 (pièce de théâtre + espace d'informations et de sensibilisation à la surdité ouverte au public)
- Création de capsules vidéo d'informations générales

- ...

et des recherches de financement et de moyens humains pour faire tout ça...

TABLE DES MATIÈRES

handicapées

- Introduction p 1 I : Présentation générale du service p 2-5 II : Présentation des activités menées en 2021 p 5-27 2.1 Mission de base 2.2 Activités annexes Activités diverses III : Nombre total des interventions menées définies à l'article 26 pour les missions visées aux articles 3 et 4 p 28 IV : Evaluation de la mise en œuvre du projet de service à l'article 16 p 29-31 V : Faits marquants de l'activité du service p 32-34 VI : Modalités de mise en œuvre du travail en réseau (article 71, 5° du décret) p 35-37
- VIII : Données globalisées relatives au personnel et changements intervenus pendant l'année p 41-43

VII: Moyens mis en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes

- IX : Modalités et résultats de l'évaluation interne (article 102 du décret) **p 44-48**
- X : Perspectives d'évolution du service en termes d'activités et d'organisation et conclusions. p 49-51
- Tables des Matières P 52
- Annexes à partir de 53

p 38-40

Annexe 1 : tableau des prestations mensuelles 2022

Annexe 1 : ta													
bénéf	jan		mars	•	maı		Juil	1		oct	nov	déc	TOTAL
10	2	5		3		2		4	2				18
19						2			2		2		6
44	7	2				4				2	4	3	22
48		4			2	2				2	2		12
53	2	2	2	2		2		2	2	2			16
55		4	1	2	3	1	2	4	4	2		3	26
79	4	3	3		3	2		2		2	2	6	27
87	2	10	17	5	4	11	11	19	8	6	8	4	105
95		3	6	5	2	4			6				26
98			2	4		2			3	1	3	2	17
105	1	1	4		3		2	2	2	6	4	7	32
110	15	6	14	15	11	8	11	19	15	14	10	10	148
111		6	5	3	8	2	6		4	5	3	4	46
116			2	2	2					2		2	10
116F			2	2	2					2		2	10
120	2	6	2	4	2	1	6	4	3	2	5	9	46
127	2		3	4	4	4	5	2	4		1	4	33
129H	2	2	1	3	3	1			5		3	2	22
129F	4	6	10	5	4	11	6	8	3	1	2	2	62
135	4	2	2	3	-	2	1	4	3	3	2	2	28
136	18	19	18	13	16	24	10	16	20	11	18	12	195
139	3	19	10	1	10	24	10	10	20	11	10	12	6
	2	2	2	2	4	2		4	-	3	3		
140	6	3	5	6	4		2	4	4			12	29
148	7			1	4	12		8	22	12	14	12	106
149		5	14	4	5		12	6	3		2	3	43
151	10	1	3		6		13	О	3	_	2	4	48
152		7	4		_				2	3			16
153		3	2		2	3	3	2		4	3	2	24
155	2	1	4	5	5	8	7	10	3	2	4	6	57
158	3	6	1	9	9	9	3	6	10	4	9	9	78
166	6	6	18	12	6	10	10	8	9	5	4	12	106
169	16	7	8	4	10	6	2	7	6	6	_	5	77
171		1	_	<u> </u>		7	15	3	6	8	6	4	50
173		5	4	2	1	7		1	2	1	4		27
175	10	9	7	6	5	6	<u> </u>	8	5	4	2	4	66
177		6	2	3	8	16	3	4	4	2	3	3	54
178	5	1	2		2	5	2		3	2	6	2	30
179				<u> </u>							3		3
180	11	10	7	3	3	3	4	3	5	8	2	5	64
181	5	7	6	2	8	2	4	3	3		1	3	44
182					2	5	5	10	11	11	9	5	58
183					2	4		5	7	14	5	4	41
184						4	2	3	5	8	4	1	27
ndr								2					2
Interv.	151	162	183	134	151	194	135	179	201	160	155	158	1963

Annexe 2 : tableau des codes de prestation 2022

Un code est attribué à chaque intervention de plus de 1/2H.

CODE	TYPE d'INTERVENTION	EXEMPLES
4	Au bureau sans le bénéficiaire	Courrier, coups de fil, recherche d'impôts, mails
4R	Réunion de synthèse au sujet d'un bénéficiaire	En équipe ou en binôme
4.8	Absence du bénéf. à un rendez vous extérieur	
5	Entretien avec le bénéf. au bureau	
6	Intervention à l'extérieur	Commune, CPAS, hôpital, école, police
7	Intervention au domicile du bénéf.	
8	Atelier individuel d'apprentissage	Cuisine, classement, courrier, utilisation gsm ou PC
9	Entretien avec le bénéf. à distance	Whattsap, zoom, skype
X	Intervention non comptabilisée	

Si entretien à plus de 2 accompagnateurs : (code)X2

Si entretien de plus de 2H (trajet inclus) : code X2

Si entretien de plus de 2H à 2 : (codex2)X2

Annexe 3 : Rapport d'activités du Projet « Accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes fragilisées »

RAPPORT D'ACTIVITES:

« Accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes fragilisées »

Arrêté 2022/878 du Collège de la CoCoF

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EN LIEN AVEC L'OCTROI DE LA SUBVENTION DU SIID – SERVICE PHARE

Dans le cadre de la campagne CAP48 de 2021, le Conseil d'Administration de cette organisation a retenu notre projet : « Accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes fragilisées » pour un montant de 66000 euros. La mise en œuvre de ce projet est planifiée sur une période de 2 ans (2022-2023).

Le subside octroyé par CAP48 s'élève à 33000 euros (dépenses pour 2023) et le co-financement de la Cocof (arrêté 2022/878 du collège de la Commission Communautaire Française) qui est octroyé est de 33000 euros pour la période du 01.01.22 au 31.12.22

La Fondation Roi Baudouin nous soutient dans ce projet grâce à l'octroi d'un subside de 10000 euros (frais volontaires sourds, interprètes en langue des signes, création d'un site internet, matériel informatique,...) utilisable jusqu'au 31 décembre 2023.

II. CADRE DE FONCTIONNEMENT

- Contexte général des activités mises en œuvre par l'asbl

L'Escale est un service d'accompagnement pour personnes sourdes ou malentendantes fragilisées. Notre asbl est **agréée et subsidiée par la Cocof** selon l'arrêté 2017/1127 du Collège de la Commission Communautaire Française relatif aux services d'accompagnement (passage en catégorie 3 depuis le 1^{er} avril 2022).

Par son travail d'accompagnement, l'Escale vise à promouvoir l'autonomie ou la prise d'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes dans le respect de leur culture et de leur langue mais aussi de leurs compétences, de leurs limites et de leurs demandes.

A ce jour, l'Escale propose des actions individuelles et collectives tant au niveau de ses bénéficiaires, du réseau institutionnel, de l'entourage des bénéficiaires, du communautaire que de la société en général.

Notre équipe pluridisciplinaire d'accompagnateurs(-trices) est composée de 5 personnes dont 2 personnes sourdes (en avril 2023 : 6 personnes dont 2 personnes sourdes et 1 personne malentendante).

Depuis plusieurs années, notre association donne une place privilégiée à l'accompagnement socio-éducatif de ses bénéficiaires « parents ». En 2009, nous avons engagé une accompagnatrice à la parentalité (poste ACS). En 2011, un outil d'informations autour de la parentalité adapté au public sourd a été développé : le site Famisignes.be.

Suite au nombre croissant et à la nature de plus en plus spécifique des demandes de guidances socio-éducatives de la part de nos bénéficiaires « parents », depuis 2016, nous proposons des ateliers d'échanges sur la parentalité avec comme objectif de permettre à nos bénéficiaires, parents ou futurs parents, d'être plus actifs dans leur projet de parent et ainsi de viser une indépendance, une responsabilité, une responsabilisation et une autonomie la plus grande possible dans leur rôle de parent et donc aussi par voie de conséquence d'une plus grande reconnaissance au niveau familial et social.

L'organisation de ces ateliers d'échanges sur la parentalité étant fort énergivore pour notre équipe dont la charge de travail pour l'accompagnement individualisé ne cesse de croitre, il nous est paru comme

indispensable de pouvoir bénéficier des services d'un(e) chargé(e) de projet dont la mission serait de pouvoir penser un projet d'accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes fragilisées de manière plus large (collaboration avec d'autres asbl et services en lien avec la parentalité, ouverture à un public plus large,...) par le biais de différentes actions concrètes (ateliers d'échanges, partenariats,...). C'est pourquoi, en 2021, nous avons répondu à l'appel à projet de CAP48.

- Public-cible

L'Escale s'adresse d'une part et dans le cadre d'un accompagnement global à des personnes sourdes/malentendantes fragilisées par un retard intellectuel ou des difficultés psychosociales et d'autre part, dans le cadre d'un accompagnement plus partiel à des personnes sourdes/malentendantes plus autonomes mais qui demandent une aide dans la réalisation d'un projet individuel particulier.

Une priorité est donnée aux personnes sourdes/malentendantes les plus fragilisées et aux personnes sourdes/malentendantes n'ayant que la langue des signes comme unique moyen de communication.

III. CARACTERE INNOVANT DU PROJET

- Description du projet

Notre projet a pour objectif de permettre aux parents sourds fragilisés de devenir acteur actif de leur projet familial et de valoriser leurs compétences en proposant :

- des ateliers d'informations et d'échanges sur la parentalité (inclusifs et non-inclusifs)
- des activités et loisirs "parents" et "parents et enfants" (inclusifs et non-inclusifs)
- un site d'informations bilingues français/langue des signes belge francophone sur la parentalité: www.famisignes.be capsules vidéo bilingues + plate-forme échanges FR/LSFB
- la création d'un réseau d'asbl et de services en lien avec la parentalité et/ou la surdité
- la construction d'un projet d'accompagnement à la parentalité pour personnes sourdes/malentendantes fragilisées en adéquation avec leurs besoins et leurs demandes, répondant à un public plus large et pouvant s'inscrire de manière plus pérenne.

Les particularités de ce projet sont :

- Son équipe : Il est mené par des professionnels sourds (chargée de projet + animateurs)
- **Public**: il est ouvert aux bénéficiaires de notre asbl et aux parents sourds fragilisés non-bénéficiaires (Bruxelles et Wallonie) : augmentation de la richesse des échanges, rencontres de nouvelles personnes (élargissement de leur réseau social), échanges intergénérationnels,...)
- **Public**: Place active des participants dans la construction et la concrétisation de ce projet évolutif (co-construction des ateliers, capsules vidéo créées par les participants, ...)
- Collaborations/partenariats: échanges et partage avec des asbl/services en lien avec la parentalité
 et/ou avec la surdité (informations et sensibilisation des services génériques en lien avec la
 parentalité + mise en commun des compétences et outils afin d'éviter des doublons inutiles)
- **Communication/médias :** diffusion de capsules en langue des signes sous-titrées sur différents thèmes de la parentalité accessibles sur nos différents réseaux sociaux (Facebook, whatsapp, site internet, instagram + partage avec les services/asbl avec qui nous collaborons).
- Quels sont les bénéfices concrets apportés aux personnes en situation de handicap?
- Via les actions collectives proposées (Informations, sensibilisation, mise en situation, mise en pratique, rencontres de professionnels de la parentalité, partage d'expériences, ...), permettre à nos bénéficiaires «

parents » ou « futurs parents » d'être plus actifs dans leur projet de parent et ainsi de viser une indépendance, une responsabilité, une responsabilisation et une autonomie la plus grande possible dans leur rôle de parent et donc d'une plus grande reconnaissance au niveau familial et social et, d'impacter aussi de manière positive leur vie de citoyen « actif » au sein de notre société.

- Elargir le public pouvant bénéficier des actions proposées (personnes sourdes fragilisées non-bénéficiaires de nos services de Bruxelles et hors Bruxelles) et ainsi permettre à nos bénéficiaires d'élargir leur réseau social (rencontres de parents sourds fragilisés non bénéficiaires de notre asbl et hors Bruxelles) mais aussi d'atteindre un public non intéressé par les actions collectives, via les informations adaptées (en langue des signes) données sur les différents réseaux de communication (capsules vidéo, mini conférences en direct sur internet,...).
- Rôle actif des participants aux ateliers dans la mise sur pied de ce projet (reconnaissance et valorisation de leurs compétences, responsabilisation, augmentation de l'autonomie, éducation permanente,...)
- Rôle fédérateur de ce projet pour éviter de disperser les actions pouvant être proposées à notre public (renforcer le projet en rassemblant les forces) et ainsi de permettre à celui-ci d'avoir accès à une information centralisée adaptée.
- Renforcement de la confiance en soi de notre public grâce au fait que ce projet soit mené par des professionnels sourds

IV. DESCRIPTION DU PUBLIC-CIBLE

A quel(s) type(s) de public(s) votre projet s'adresse-t-il?

Notre projet s'adresse particulièrement à des personnes sourdes (parents ou futurs parents) fragilisées par un retard intellectuel et/ou des difficultés psychosociales. En effet, les personnes sourdes non fragilisées ont souvent accès plus facilement à différents supports de communication (communication écrite : livres, site internet, flyers,... communication orale grâce à l'utilisation d'interprètes en langue des signes ou autres,...) leur permettant d'atteindre toute une série d'informations en lien avec la parentalité. A l'inverse, les personnes sourdes fragilisées n'ont pas accès à ce type de média et sont souvent isolées socialement et même parfois au niveau familial.

Via les différentes communications disponibles sur nos réseaux et les contacts avec des services plus génériques, un public plus large peut également bénéficier de ce projet (public sourd moins fragilisé, public entendant intéressé par la parentalité, professionnels,...).

V. ORGANISATION DES ACTIVITES

V.1. Description de l'équipe

Description des fonctions (personnel ordinaire + volontaires)

En 2022, notre équipe de base se composait de 3 travailleurs sociaux à temps-plein (assistante sociale, assistante en psychologie et éducateur) se chargeant de l'accompagnement individuel des bénéficiaires et de 2 postes à mi-temps accompagnateur/animateur (1 personne sourde et 1 personne malentendante ayant travaillé jusqu'au 27 mars 2022 et remplacée par une personne sourde à partir du 27 septembre 2022) se chargeant des activités/loisirs et de l'accompagnement individuel. Le subside du projet d'accompagnement à la parentalité nous a permis d'engager une psychologue sourde à mi-temps comme chargée de projet et animatrice à partir du 4 juillet 2022 et d'une animatrice sourde à mi-temps du 28 septembre 2022 au 31 décembre 2022.

Nous n'avons malheureusement reçu que fort tardivement la confirmation du subside et craignant de mettre la situation financière de l'asbl en péril, nous n'avons pu entamer le projet qu'à partir du second semestre de 2022 en engageant la psychologue. Nous avons eu aussi d'importantes difficultés à trouver un 2ème professionnel à mettre sur le projet et correspondant au profil attendu (travailleur social A1 sourd). Le subside octroyé par le Phare se devant d'être utilisé dans le courant de l'année 2022, notre projet prévu sur 2 ans ne pourra se faire que sur une période de 18 mois avec irrémédiablement la perte d'une partie du subside octroyé par le Phare (report impossible à 2023).

Plusieurs personnes sourdes ont également collaboré à l'élaboration de ce projet (conseils, échanges, soutien,...) en tant que bénévoles ou volontaires (convention de volontariat) ou professionnels sourds travaillant au sein d'autres asbl.

Description du travail et de son organisation (réunions d'équipe...)

A son entrée en fonction, la psychologue a été accueillie par l'équipe qui l'a informée des spécificités de notre public, de leurs besoins en matière d'accompagnement à la parentalité et du projet. Elle a été tutorée par notre accompagnatrice/animatrice sourde qui l'a accompagnée durant plusieurs activités/loisirs (à partir de septembre) afin de se familiariser avec notre public et de présenter le projet « parentalité ».

La chargée du projet « parentalité » travaille en étroite collaboration avec notre accompagnatrice sourde pour la prise de contact avec les bénéficiaires, l'organisation des activités/loisirs « parentalité » (coanimation), la construction et la diffusion des différents supports de communication et dans ses contacts avec les services extérieurs. Elle est aussi en contact régulier avec l'ensemble de notre équipe afin de s'adapter au mieux aux besoins de notre public.

L'engagement de l'animatrice sourde en septembre 2022 (jusqu'au 31 décembre 2022) a permis de clarifier les rôles de chacun et de faire évoluer le projet.

La chargée de projet se charge de la préparation des différents ateliers/loisirs (méthodologie) et de l'établissement d'un réseau. L'animatrice sourde se charge de l'animation des ateliers/loisirs en collaboration avec notre accompagnatrice sourde et/ou de la chargée de projet pour le passage de différents concepts en lien avec la parentalité (la pyramide des besoins de Maslow, les besoins des enfants, les liens parents/enfants,...).

La construction des différents médias de communication se fait en équipe (les professionnels sourds collaborant avec le reste de l'équipe).

Faute de moyens financiers, l'animatrice sourde n'a pas pu être engagée pour 2023 avec le subside « parentalité ». Cependant, l'Escale asbl a pu l'engager pour quelques heures supplémentaires sur d'autres fonds afin de soutenir la chargée de projet en 2023.

En 2022, l'animatrice engagée pour le projet « parentalité » a suivi une formation de 2 jours au sein de l'asbl CREE afin d'acquérir de nouvelles techniques d'animation.

Début 2023, la chargée de projet a suivi une formation de 3 jours sur les représentations visuelles (techniques d'animation) au sein de l'asbl CREE et a transmis cet outil aux professionnels sourds de l'équipe pour adapter les futurs ateliers.

Les deux personnes engagées sur le projet en 2022 vont assister en mai 2023 à un colloque sur le thème de l'attachement.

Notre accompagnatrice sourde a quant à elle suivi une formation de 6 jours pour apprendre différentes techniques de communication à distance dans le cadre d'une relation de soutien.

V.2. Description des activités

Description concrète des activités

a) Activités/loisirs

- **Programme 2022** :

Nous avons proposé 8 activités durant le dernier quadrimestre 2022 (hormis les activités en extérieur, les ateliers ont eu lieu à la Maison Dailly à 1030 Bruxelles, nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir des groupes):

1- Musée des Enfants - le mercredi 21 septembre 2022

Pour démarrer le projet en parentalité, nous invitons nos bénéficiaires à venir en famille à une visite du Musée des Enfants à Ixelles le mercredi 21 septembre 2022. C'est l'occasion de découvrir un lieu culturel, de passer un moment avec les enfants et de rencontrer d'autres parents. Pour cette activité, huit adultes et six enfants se sont inscrits. Malheureusement, cette sortie a dû être annulée, en raison de la grève et de la maladie de certains de l'équipe et des participants. Nous réfléchissons à le réorganiser fin 2023.

2- Atelier Présentation du projet + c'est quoi la parentalité ? – le mardi 4 octobre 2022

Nous organisons un atelier début octobre 2022 pour présenter le projet « Parentalité » de l'Escale à nos bénéficiaires parents et à ceux qui sont intéressés par le thème. Deux bénéficiaires parents et les trois animatrices sourdes sont présents. Nous profitons de cet atelier pour échanger en groupe sur les représentations de chacun sur la parentalité à l'aide du « photo langage ». Le groupe a pu partager les difficultés et les aspects positifs sur le fait d'être parent. Les animatrices notent les différentes demandes pour la suite du projet.

Les deux mamans expriment avoir envie/besoin d'un atelier sur les thématiques suivantes : le cadre, les règles par rapport aux enfants mais surtout pour les adolescents, la communication, le sommeil, les écrans, les disputes entre frères-sœurs, etc. Elles se questionnent également sur l'éducation, comment décider avec leur culture (exemple : comment décider avec l'autre parent, par rapport à la culture). Elles ont envie d'échanger avec d'autres parents et vont motiver les autres parents bénéficiaires et non bénéficiaires de l'asbl à participer à l'élaboration de ce projet.

3- Atelier - Quels jeux avec les enfants et/ou en famille ? - Le mardi 18 octobre 2022

L'objectif de cet atelier est de montrer les différents jeux possibles avec les enfants, en famille ou même entre amis. Nous notons cinq participants (bénéficiaires parents et non parents). Nous sommes trois à animer les différents jeux à l'aide d'une stagiaire de la Maison Dailly. Ce sont des petits jeux qui sont faciles à mettre en place avec peu/sans matériel. Les participants se remémorent les différents jeux auxquels ils ont apprécié dans leur enfance et le partagent au groupe. Nous expliquons également l'importance de ces temps de jeu, sensibilisant au développement de l'enfant et à la relation parent-enfant, aux écrans, etc. A travers ces jeux, le parent peut proposer à l'enfant de jouer afin de l'occuper dans certaines situations (salle d'attente, restaurant, etc.). Celui-ci peut également s'intéresser au jeu de l'enfant sans y participer.

4- Atelier Café papote à la Maison des Gourmands— le mardi 8 novembre 2022

Pour cette activité, nous collaborons avec la Maison des Gourmands (située à Ixelles). Il s'agit d'un café proposant des boissons et des brunchs, c'est également une ASBL qui est sensibilisé au public sourd et dont une partie du personnel est sourd ou malentendant.

Nous organisons une matinée café papote autour de la parentalité à ce lieu. Neuf personnes sont présentes à l'atelier et sont ravis de se rencontrer et de découvrir ce nouveau café où ils ont pu commander en langue

des signes directement. Les deux animatrices invitent les participants à échanger sur leur vécu en tant que parent. Les participants non-parents ont pu exprimer leur questionnement et craintes autour de leur désir d'enfant. Des échanges ont été très riches autour de différents thèmes dont la communication entre parent sourd et enfant entendant (comment signer avec le bébé ? et si l'enfant ne communique pas avec nous ?, etc.)

L'ensemble des participants souhaite refaire des ateliers d'échanges dans un milieu extérieur convivial.

5- Atelier SurdiEcoute – le mardi 15 novembre 2022

L'équipe de SurdiEcoute est venu présenter leur projet, une plateforme d'écoute en visio pour les personnes sourdes et malentendantes. Sept personnes participent à l'atelier, accompagnées de l'animatrice sourde. Le groupe a pu découvrir la plateforme et échanger sur les différentes raisons pour lesquelles ils peuvent appeler en cas de besoin. Ils ont pu aborder différentes problématiques et besoins, dont en lien avec la parentalité (stress, burn-out, inquiétudes, recherche d'information, etc.).

6- Atelier - Routines et besoins de l'enfant – le mardi 22 novembre 2022

La thématique de cet atelier a été fort demandée et cinq bénéficiaires (parents et non parents) ont pu être présents. Les deux animatrices avaient pour objectif de faire prendre conscience au groupe de différentes routines dans notre quotidien ainsi que l'importance de celles-ci. Ces dernières sont plus particulièrement importantes pour les enfants. Nous avons fait le lien avec les différents besoins à travers la pyramide de Maslow. Une dynamique positive est ressortie de cet atelier, amenant chacun à prendre conscience de ses propres besoins dont l'estime de soi. Les participants ont pu exprimer que cela fait du bien d'être valorisé et/ou ont pu valoriser une autre personne au cours de l'activité. Le groupe souhaite approfondir ce thème avec les différents besoins.

7- Activité parent-enfant – BBSB (BéBé Sourd Bouquine) – le dimanche 4 décembre 2022

Nous avons proposé aux bénéficiaires de participer en famille à une activité organisée par l'APEDAF (Association des parents d'enfants déficient auditif). Il s'agit de contes bilingues (français et langue des signes) permettant à un public entendant et sourd d'y assister. Nous souhaitons montrer à nos bénéficiaires l'existence d'activités inclusives (FR et LSFB) pour les parents et les enfants comme les BBSB. C'est également l'occasion de faire découvrir la bibliothèque.

Deux animatrices étaient présentes pour accueillir et accompagner les participants. Suite à de nombreuses désinscriptions, en tout, trois personnes ont participé (deux bénéficiaires et une enfant entendante). Une maman et sa fille ont pu découvrir la bibliothèque Sésame à Schaerbeek (où avait lieu l'activité). Ces dernières ont rencontré les bibliothécaires, ont créé un compte et ont emprunté des livres par la même occasion. L'autre maman n'a pas pu faire venir son fils mais vient seule pour découvrir l'activité et pouvoir revenir en famille une autre fois. Le groupe a apprécié l'activité et souhaite revenir par eux-mêmes en famille.

L'équipe réfléchit à collaborer avec la bibliothèque Sésame pour des futures activités (visite de la bibliothèque, etc.).

8- Atelier – Raconter une histoire et auberge espagnole – le mardi 21 décembre 2022

Pour cette dernière activité de 2022, nous proposons en début de matinée un atelier autour des histoires et des livres et en fin de matinée une auberge espagnole pour se réunir en cette fin d'année. Lors de l'atelier, onze personnes (bénéficiaires et non bénéficiaires, parents et non parents) sont présents avec les trois animatrices de l'équipe. Ensuite pour l'auberge espagnole, 15 bénéficiaires participent ainsi que le reste de l'équipe de l'Escale (les accompagnateurs et la direction).

L'atelier a pour but de faire prendre conscience de l'importance des livres/des histoires pour les enfants, de la possibilité de créer du lien avec l'enfant, d'aborder différents thèmes de la vie quotidienne avec l'enfant, de

créer des routines avec l'enfant (apaisement de l'enfant avant de dormir), etc. Lors de cette animation, nous avons également échangé sur les différents façons de raconter une histoire en langue des signes et de comment la rendre attrayante. Nous nous sommes entrainés à travers quelques exercices (description du physique d'un personnage, de son ressenti émotionnel, ...). Nous avons terminé par partager des blagues (de culture sourde).

L'auberge espagnole a permis de se retrouver entre bénéficiaires, non-bénéficiaires ainsi que l'équipe pour un moment de partage. Nous avons pu échanger sur le projet « parentalité » de manière conviviale avec des personnes sourdes ne participant pas habituellement aux activités de l'asbl. Il était agréable pour les bénéficiaires d'apporter un plat, en particulier pour ceux qui ont préparé une spécialité de leur pays d'origine, faisant découvrir aux autres.

b) Construction d'un réseau « Parentalité et Surdité »

La chargée de projet a eu des contacts avec différents services/asbl en lien avec la parentalité et/ou la surdité

- Le petit vélo jaune asbl à Saint-Gilles (Service d'accompagnement solidaire des familles) : présentation de nos services
- Musée des enfants d'Ixelles : échanges avec l'équipe du musée pour préparer l'activité, information et sensibilisation surdité
- **MOMA** à Braine-l'Alleud (Maison verte teintée de turquoise : espace récréatif accessible en langue des signes pour enfants et parents)
- **CREE asbl à 1200 Bruxelles** (organisation de jeunesse spécialisée en animations et en formation pour jeunes sourds et malentendants) rencontre ZOOM pour discuter de leur programme de formation, des différentes possibilités et soutien pour le contenu de nos ateliers et d'une collaboration éventuelle.
- Alter&Go asbl à 6700 Arlon (service d'accompagnement pour jeunes en situation d'handicap) : rencontre avec Mme Catherine Simon (directrice sourde) et explications du projet parentalité, collaboration, prêt du jeu parentalité.
- **Triangle Wallonie** asbl à 5140 Sombreffe (service d'accompagnement pour enfants et jeunes avec déficience sensorielle) : rencontre, échanges et collaboration pour organiser des ateliers
- Centre Comprendre et Parler à 1200 Bruxelles (centre multidisciplinaire pour enfants et jeunes sourds) : rencontre de l'AS Françoise Urbain et Nicole Lemaire, échanges autour de nos ateliers parentalité)
- **Maison des Gourmands** à Saint-Gilles (café travaillant avec des personnes sourdes) : présentation de nos projets, collaboration pour organiser le café papote)
- **L'Epée asbl** (service d'accompagnement pour personnes sourdes avec des antennes à Liège, Namur et Eupen, Verviers et Charleroi) : échanges, réflexion et collaboration pour nos ateliers
- **SurdiEcoute** (plate-forme d'écoute pour personnes sourdes : collaboration, atelier pour les bénéficiaires de l'Escale
- **Bibliothèque Sésame** à 1030 Bruxelles : collaboration lors de l'activité BBSB, échanges avec professionnels et présentation de la bibliothèque, projet de collaborations plus étroites
- Apedaf asbl (association des parents d'enfants sourds) à 1140 Bruxelles : présentation du projet et échanges, collaboration dans le cadre de l'atelier BBSB (organisé par l'APEDAF)

- **REPS** (groupe de réflexions et d'échanges entre professionnels sourds de différents services dans le milieu éducatif-psycho-social de la surdité) : présentation du projet et échanges
- **CICI** (groupe de réflexions et d'échanges entre professionnels de différents services dans le milieu social de la surdité) : présentation du projet et échanges
- Maison Dailly à 1030 Bruxelles (collaboration, prêt salle)
- Programme 2023 (prévu au moment de l'écriture de ce rapport d'activités) :

a) Activités/loisirs

- Atelier jeu parentalité à Namur (collaboration Epée) le lundi 23 janvier matin
- Atelier ONE Mardi 31 janvier matin à la maison Dailly
- Atelier jeu parentalité à Liège (collaboration Epée) le lundi 6 février matin
- Atelier rencontres et échanges papas mamans Mardi 14 février (collaboration Triangle Wallonie)
- Ateliers sur les ados Mardi 14 mars matin à la Maison Dailly
- Atelier sur les émotions et écoute empathique Mardi 21 mars matin à la maison Dailly
- Atelier « Education de l'enfant » animé par l'Epée Mardi 28 mars journée
- Atelier sur le sommeil mardi 18 avril matin à la maison Dailly
- Atelier à Namur (Epée) le lundi 17 avril ANNULE (thème besoins et routines enfants) trop peu de participants
- Collaboration avec le CREE le mercredi 15 mars matin (Ecole Alexandre Herlin, Ecole pour enfants et jeunes sourds)
- Atelier besoins et routines de l'enfant (pour l'Epée) le jeudi 20 avril à Liège
- Activité parent enfant cuisine le mercredi 17 mai après-midi (salle Garance)
- Activité cuisine marocaine avec des mamans entendantes (asbl la Maison Dailly : espace de rencontres, d'activités et d'échanges culturels et intergénérationnels)
- Atelier propreté, hygiène le mardi 30 mai matin à la Maison Dailly
- Café papote (thème : mon enfance) et visite Gand le jeudi 22 mai journée
- Atelier échanges et rencontres entre parents à Sombreffe journée mardi 3 juillet (collaboration avec le Triangle Wallonie)

Planning provisoire de septembre à décembre 2023 :

- Mardi 5 septembre matin atelier parentalité (thème à fixer)
- Jeudi 14 septembre 30 ans de l'Escale asbl (après-midi d'informations et de sensibilisation ouverte à tout public, stands de présentation de notre projet parentalité par les participants à ce projet + miniconférence sur les besoins des parents sourds fragilisés en matière d'accompagnement à la parentalité)
- Mardi 3 octobre matin Atelier parentalité (thème à fixer)
- Mardi 7 novembre matin Atelier parentalité (thème à fixer)

- Samedi 18 ou Dimanche 19 novembre journée parentalité en collaboration avec Sigra (mini conférence et groupe d'échanges)
- Mardi 12 décembre matin Atelier parentalité (thème à fixer)
- Mardi 19 décembre auberge espagnole ?
- Un atelier (échanges) en visio (date à fixer)

Différentes capsules vidéo vont également diffusées en 2023.

b) Construction d'un réseau « Parentalité et Surdité »

- Triangle Wallonie (collaboration organisation atelier juillet 2023 et adaptation jeu parentalité de Alter&Go
- CREE (collaboration pour leur projet à l'école Alexandre Herlin)
- ONE (mail et au bureau régional de Namur nous donner de la documentation)
- Inès Gueirrero (professionnelle de la surdité/sourde) : rencontre et collaboration pour l'atelier sur les émotions + collaborations à venir (avec avec SIGRA pour d'autres ateliers, les 30 ans del l'Escale)
- CLPS Namur (Centre Local de la Promotion de la Santé) : prêt outils, livres jeux + soutien pour nos ateliers
- Sigra (LSFB asbl) + le groupe de travail Pissenlit (parentalité) pour collaborer et organiser une journée autour de la parentalité à Namur en novembre 2023 mini-conférence et groupe d'échanges entre parents
- Soepbar sordo (Bar à soupes tenu par un sourd à Gand) https://soepbarsordo.be/ Echanges par appel vidéo, collaboration pour café papote en juin 2023
- Alter&Go (prêt jeu et lorsque nous aurons adapté le jeu (+visuel) avec le Triangle Wallonie nous leur ferons un retour)
- REPS (idem 2022)
- CICI (idem 2022)
- Maison Dailly (collaboration, prêt salle)
- Garance (collaboration, prêt salle pour l'atelier cuisine en mai 2023)

Nous avons aussi le souhait d'organiser, pour fin 2023, un atelier ou un espace de parole en visio (groupe privé et nombre limité) pour des parents isolés qui n'ont pas la possibilité de venir à nos ateliers.

- Points positifs du projet en 2022

Le point positif le plus important est que ce projet « parentalité » est construit par et pour des personnes sourdes fragilisées et qu'il évolue en fonction des demandes et des besoins de ces derniers. En effet, contrairement à ce qui se fait généralement, c'est notre public qui est le moteur principal du projet et qui détermine des thèmes abordés, du rythme et de la durée des séances, de l'ouverture ou non à des participants extérieurs, de la participation de professionnels extérieurs avec présence ou non d'interprète et/ou de la passation de l'information via les professionnels de notre équipe,... mais aussi de la partie financière (gestion d'un budget afin de déterminer du type d'activité pouvant être proposé) et de la partie « communication » vers l'extérieur (tam-tam des sourds, partage des informations « médias » avec leur entourage,...).

Cette manière de fonctionner prend énormément de temps pour les échanges mais permet à notre public d'acquérir toute une série de savoirs, savoir-faire et savoir-être (négociations, recherches d'informations,

place dans le groupe, ...) généraux et spécifiquement liés à la parentalité. En leur donnant une place active dans le projet, ils se rendent compte qu'ils peuvent faire évoluer des situations par leurs propres actions, qu'ils ont des droits, des devoirs, des compétences,... et progressivement, cette prise de conscience a des « effets papillon » sur leur quotidien. Ils prennent une place de plus en plus active et importante en tant que parent, membre d'une famille, d'un couple, d'un réseau social, d'une société.

Plus spécifiquement, en tant que parent détenteur d'informations, ils passent d'un statut de « receveur passif » à celui de « donneur actif ». Ils proposent des activités à leurs enfants, à leur famille. Ils partagent les informations reçues avec leur entourage. Ils font évoluer leur manière d'être avec leurs enfants, leur famille en prenant une place. Ils fixent par exemple de nouvelles règles (temps d'utilisation du smartphone, heures de coucher,...) car ils prennent conscience que c'est leur rôle et que ce ne sont pas les enfants qui décident.

Un autre point positif qui est apparu lors de ce projet est que nous avons reçu des demandes de participation de la part de bénéficiaires qui ne sont pas/pas encore parents. Leur présence au sein des groupes d'échanges pour la construction du projet et lors des activités a vraiment été très positive en permettant l'apport d'autres points de vue et d'ouvrir ainsi des débats d'une très grande richesse.

L'ouverture de ce projet aux personnes sourdes fragilisées non bénéficiaires de notre asbl a aussi permis d'élargir le réseau social de chacun des participants.

Les rencontres et les échanges avec les différents professionnels rencontrés pour la construction d'un réseau sont également un très grand point positif dans ce projet car ils ont permis de rassembler des compétences autour d'un même projet et ainsi d'éviter de faire des doublons inutiles (partage d'expériences, coconstruction d'activités, demandes de subsides collectifs,...).

- Difficultés rencontrées en 2022 et mise en place de dispositif afin d'améliorer le projet

La plus grande difficulté liée à la mise en place de ce projet est d'ordre administratif et financier. En effet, lors de l'introduction de notre dossier, les montants demandés étaient beaucoup plus importants et nous nous étions fixés des objectifs en fonction. Nous avions dès lors prévu d'engager plus de personnel pour le réaliser. Nous avons aussi reçu très tardivement l'information selon laquelle notre dossier avait été approuvé par la Cocof et qu'en plus, le subside octroyé ne pouvait être utilisé qu'en 2022.

Nous avons également eu beaucoup de difficultés à trouver du personnel correspondant aux besoins de ce projet qui finalement n'a pu commencer que mi-juillet et a nécessité de la part de la personne engagée de prendre du temps pour pouvoir s'imprégner du projet.

Pour tenter de palier au mieux à ces difficultés, nous avons revu nos objectifs à la baisse et nous avons surtout mobilisé l'ensemble de l'équipe autour de ce projet. Nous avons aussi recherché très rapidement des relais et des soutiens au sein d'autres asbl ainsi qu'auprès de personnes sourdes prêtes à s'investir bénévolement dans ce beau projet.

Dans le cadre de l'organisation des activités, au départ, nous avons rencontré des réticences de la part de nos bénéficiaires à participer aux activités « parentalité » et ce, pour différentes raisons : appréhension de nos bénéficiaires par rapport à la nouvelle personne engagée (ils ont souvent besoin de temps pour faire confiance et pour s'habituer à la manière de communiquer des personnes), appréhensions par rapport à la thématique « parentalité » car en effet, beaucoup de nos bénéficiaires ont d'importantes difficultés par rapport à leur rôle de parent et ils montraient plus d'entrain à faire des activités de loisirs « plus ludiques » pour rester dans le cadre réconfortant de ce qu'ils connaissent plutôt que de se pencher sur leurs difficultés,...

Afin d'améliorer ce point, différents échanges avec les l'équipe ont été réalisés et les accompagnateurs ont informé leurs bénéficiaires en direct des intérêts pour eux de suivre les ateliers parentalité. Notre

accompagnatrice sourde a aussi co-animé les ateliers parentalité afin de permettre aux bénéficiaires de se sentir plus en sécurité. L'organisation d'activités parents-enfants, l'arrivée de notre animatrice sourde et l'ouverture de nos ateliers à un public plus large ont aussi été des boosters très efficaces pour la participation plus active de nos bénéficiaires à ces ateliers.

Le temps nécessaire pour entrer en contact avec des partenaires potentiels a aussi été très énergivore car même si les asbl et les professionnels contactés étaient très enthousiastes et motivés par notre projet, rencontrant les mêmes types de besoins en matière de parentalité avec leurs bénéficiaires, ils n'avaient ni les moyens humains, ni financiers de s'y investir complétement. C'est pourquoi nous avons mis en place différents moyens afin de minimiser au maximum le temps et l'investissement financier de ces derniers (réunions en distanciel, organisation des plannings de rencontres par notre chargée de projet, déplacements de notre équipe dans les asbl afin de proposer des activités aux bénéficiaires de ces asbl,...).

V.3. Gestion financière

Evaluation des recettes et dépenses et impact de cette évaluation sur l'organisation des activités

Comme expliqué plus haut dans ce rapport, le budget qui nous a été octroyé est nettement inférieur à celui que nous avions demandé. Il a nécessité de revoir nos objectifs à la baisse et ainsi de créer une certaine frustration. Cette frustration est d'autant plus importante que le projet n'a pu commencer que tardivement en 2022 et que les dépenses pour les salaires ne couvrent pas l'entièreté du subside pour 2022 (enveloppe COCOF). Ce subside non utilisé aurait vraiment été très utile pour la suite du projet en 2023 (notamment avec la possibilité de poursuivre notre collaboration avec l'animatrice sourde engagée en 2022) ; le subside 2023 (enveloppe CAP48) ne couvrant que le salaire de la chargée de projet.

Ce subside restant de 2022 aurait aussi pu être utilisé pour engager une personne davantage chargée des réseaux de communication mais malheureusement cet engagement à ce moment-là du projet aurait été trop précoce par rapport à l'évolution du projet.

L'octroi d'un subside par la Fondation Roi Bauduin pour nous soutenir dans ce projet nous permettra en 2023 de pouvoir collaborer avec des volontaires qui pourront se charger notamment de la partie « réseau de communication » de ce projet.

V.4. Communication

- Communication au sein de l'équipe :

L'équipe de professionnelles sourdes communiquent régulièrement autour du projet (avancées des collaborations, construction des ateliers, préparation des activités/loisirs, retours sur les ateliers et activités/loisirs,...). Elles échangent aussi de manière continue avec le reste de l'équipe sur l'évolution du projet (proposition d'atelier, besoins particuliers de certains bénéficiaires,...).

- Communication avec les services/asbl extérieurs :

Un pôle de collaboration et d'échanges entre différents professionnels de services se construit et se consolide au fil du temps autour du projet (L'épee asbl, Sigra, surdiécoute, alter et go). Aujourd'hui, l'inclusion de services génériques au sein de ce pôle apparaît encore comme compliqué vu la spécificité du public visé mais des pistes de collaboration se dégagent progressivement (notamment via le réseau des psychologues de 1ère ligne).

- Communication avec le public visé par le projet :

Les bénéficiaires de l'asbl sont informés du projet parentalité en direct (via les accompagnateurs en individuelle, par les animatrices lors des autres activités collectives proposées par notre asbl et lors des rencontres du conseil des usagers), via whatsapp et facebook.

Le public extérieur est quant à lui informé via les bénéficiaires suivant les activités parentalité (tam tam des sourds) via notre site et par facebook.

Lors de collaboration avec d'autres services, les professionnels de ceux-ci informent également le public visé via leur propre réseau de communication.

- Site internet VS plate-forme d'informations et d'échanges sur la parentalité/surdité

Suite à différents échanges avec les bénéficiaires parents et des professionnels de la surdité, il apparait clairement que notre site internet : Famisignes.be est non seulement obsolète mais surtout qu'il ne répond plus aux besoins et aux attentes du public concerné par la parentalité/surdité.

Il semblerait qu'aujourd'hui, il faille utiliser des médias de communication plus dynamiques pour que l'information atteigne le public visé. En effet, les médias de communication tel que Facebook, Instagram,... et plus particulièrement pour notre public fragilisé d'un moyen de communication plus direct et personnalisé tel que whatsapp seraient plus adéquats. L'information transmise se devrait aussi d'être plus concise (capsules vidéos courtes + visuels associés).

A l'état actuel de nos réflexions, cette ruche d'informations et de lieu d'échanges (mini-conférences, échanges participants,...) ne devrait pas être pris en charge par un service en particulier mais davantage être vu comme une plate-forme pouvant être achalandée par l'extérieur. Un modérateur (en contact avec un conseil représenté par différents professionnels du réseau créé) se devrait cependant de se charger de cette plate-forme afin d'éviter les dérives et abus.

- Communications publiques :

Deux événements (les 30 ans de l'Escale asbl à Bruxelles et la journée parentalité de Sigra à Namur) nous permettront aussi de communiquer sur le projet parentalité/surdité avec un plus large public (générique et spécifique, public et professionnel) en direct (stands) et via différents médias (site internet de Schaerbeek, site internet de Namur, affichages publiques, flyers,....).

V.5. Evaluation

Concernant l'évaluation des activités et des espaces d'échanges pour la construction du projet avec les bénéficiaires, les évaluations se font de manière continue via différentes techniques.

Les activités sont clôturées (au moment de la fin de l'activité ou plus tard quand cela ne s'avère pas possible ; activités extérieurs) par une évaluation (individuelle et/ou collective) sur le fond et la forme (thème, animation, niveau de difficultés de l'information transmise, niveau d'acquisition de nouvelles informations,...) et chaque rencontre débute par un échange et un rappel des informations acquises lors des activités précédentes (consolidation du savoir, savoir-faire et savoir-être).

Les différents outils utilisés sont : les chaises parlantes, le tour de table, les post-it ou pastilles de couleur pour voter, l'évaluation écrite et imagée, ...

Pour les espaces d'échanges, des outils identiques sont utilisés mais les questions s'orientent davantage vers la dynamique de groupe et les techniques utilisées (brainstorming, temps de parole de chacun, principes démocratiques,...).

Les moyens de communication utilisés (site internet, whatsapp,...) pour informer les participants résultent d'un échange avec ceux-ci. Les moyens de communication avec l'extérieur n'ont pas encore été soumis à évaluation (nous ne sommes pas encore assez loin dans le projet à ce niveau-là).

Un réseau de professionnels a été mis en place et ne cesse d'évoluer avec des nouveaux partenaires potentiels. Actuellement, ces professionnels sont essentiellement des personnes ayant une connaissance de

la langue des signes afin d'assurer une bonne communication. Notre objectif étant de nous ouvrir aux partenaires génériques, il s'agira de tenir compte d'un budget nécessaire pour l'interprétation en langue des signes.

Ce réseau a fait le choix d'utiliser les rencontres en présentiel et en distanciel pour communiquer. Actuellement, c'est la chargée de projet qui s'occupe de rassembler les différentes informations et de les partager avec les autres membres du réseau. C'est également elle qui se charge des premiers contacts avec les partenaires potentiels. Elle est aussi la garante du fait que la priorité de ce projet est de tenir compte des fragilités du public visé.

Une évaluation finale du projet est prévue pour fin 2023. L'ensemble des participants, les professionnels (internes et externes) ayant participés au projet et le conseil des usagers de notre asbl seront invités à y participer dans le cadre d'un moment convivial.

VI. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le démarrage de ce projet n'a malheureusement pu se faire que très tardivement dans l'année 2022 suite à différentes difficultés d'ordre administratif et financier. La perte d'un semestre complet nous a fortement ralenti par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés.

Cependant, la motivation de notre équipe et l'intérêt de professionnels extérieurs pour ce projet a permis de déjà proposer des ateliers d'échanges et des activités/loisirs en lien avec la parentalité, de recenser différents services en lien avec la parentalité et/ou la surdité et de jeter les premières bases d'une collaboration plus pérenne.

Il a fallu du temps à notre public pour se lancer dans le projet (nouvelle collaboratrice) mais très vite grâce aux échanges entre les bénéficiaires de l'asbl sur ce nouveau projet lors des activités/loisirs plus génériques, à la présence de notre accompagnatrice sourde avec qui ils ont l'habitude de travailler lors des activités/ateliers « à la parentalité » et aux informations reçues par nos accompagnateurs lors des suivis individuels, le nombre de participants a très vite augmenté.

Rapidement, nous avons aussi reçu des demandes de participation de personnes sourdes non bénéficiaires de l'asbl (entourage de nos bénéficiaires et bénéficiaires sourds fragilisés suivis au sein d'autres asbl) et des demandes d'asbl non bruxelloises pour proposer les ateliers « parentalité » au sein de leur asbl (suite aux présentations et échanges sur le projet avec le réseau).

Après échanges avec le groupe des participants aux ateliers « parentalité » et avec les membres du conseil des usagers, une collaboration s'est installée entre notre asbl et l'asbl l'Epée. En effet, des ateliers « parentalité » ont été proposés aux bénéficiaires de cette asbl (à Namur et à Liège) pour 2023, un atelier commun a également été proposé (déplacement des bénéficiaires bruxellois vers la Wallonie) et des ateliers d'informations (tel que l'atelier sur les énergies) organisés et animés par l'Epée ont été présentés à nos bénéficiaires à Bruxelles.

Nos participants ont particulièrement apprécié les activités parents/enfants car ils ont pu découvrir des lieux culturels (musées, bibliothèques,...) et créer un lien nouveau avec leurs enfants (initiateur de l'activité proposée). Avec notre public plus fragilisée, les ateliers nécessitant beaucoup d'interactions ont aussi très bien fonctionnés (jeu parentalité, découverte des jeux faciles à faire avec leurs enfants,...).

De manière générale, nous pouvons dire que notre public est demandeur d'ateliers « parentalité » dont la méthodologie utilisée se doit d'être pensée de manière dynamique et interactive, psycho-éducative. Ils sont aussi demandeurs d'ouvrir le groupe à des personnes non-parents et à des personnes sourdes fragilisées non bénéficiaires de notre asbl (entourage familiale et social, personnes extérieures,...). Ils ne veulent pas être rejoints par un public sourd moins fragilisé car ils craignent alors que les ateliers ne leur soient plus accessibles.

A ce jour, les participants des ateliers ne sont pas encore prêts à faire par eux-mêmes des capsules vidéo informatives en langue des signes. Par contre, ils sont demandeurs de courtes capsules vidéo informatives en lien avec la parentalité (annonces événements en lien avec la parentalité, découverte interactive de lieux culturels, concepts,...) diffusées sur facebook, sur instagram et pour certains sur whatsapp. Nous pensons qu'il serait utile de pouvoir centraliser ces différentes informations en un lieu non fermé mais modéré (cf explication plus avant dans ce rapport).

La partie « création d'un réseau » a quant à elle permit de rendre compte de l'importance de collaborer davantage entre les services/asbl en tout cas quand il s'agit d'un public aussi spécifique que le nôtre afin d'utiliser au maximum les forces de chacun pour concrétiser un projet permettant de répondre aux besoins et attentes de ce public. Nous savions que les besoins en matière de parentalité sont très importants mais nous avons vraiment été très surprises de l'ampleur de la demande et des besoins. Les différentes asbl se rendent bien compte du besoin de proposer des activités parentalité à leurs bénéficiaires mais n'en ont souvent pas ni les moyens humains ni financiers pour s'engager dans le projet.

Nous nous sommes aussi rendu compte que les asbl non directement liées à la surdité vivent la même situation et que collaborer plus largement avec eux ne pourrait être qu'un atout par rapport à notre public, en tout cas, si on tient bien compte des besoins et des limites de celui-ci.

Dans le cadre du projet actuel 2022/2023, un quatuor se met progressivement en place (Epée asbl, Triangle Wallonie asbl, Sigra asbl et L'escale asbl) pour construire un projet efficace, pérenne et économique en temps, en énergie et en argent. Mais il s'agira de pouvoir trouver des moyens humains et financiers permettant de donner une structure stable à ce projet autour duquel le quatuor de départ pourrait se greffer et accueillir d'autres musiciens afin de faire évoluer la partition.

Au moment de l'écriture de ce rapport (début avril 2023), nous envisageons plusieurs options pour poursuivre ce projet en 2024.

- Poursuite du projet au sein de l'Escale asbl avec recherches de subsides plus pérennes (ONE, éducation permanente, projet initiative cocof,...)
- Reprise en charge de ce projet par l'asbl Empoway (asbl se chargeant de la formation pour les personnes sourdes)
- Collaboration de notre réseau avec celui des psychologues de première ligne de Bruxelles, et plus particulièrement avec une psychologue sourde de ce réseau qui pourrait organiser un module ou plusieurs modules « parentalité » avec différentes thématiques. Ces modules (pris en charge financièrement par l'INAMI avec intervention financière fort réduite des participants) pourraient être proposés aux asbl travaillant avec un public de parents sourds fragilisés sur l'ensemble de la Belgique francophone. Les travailleurs des services/asbl pourraient collaborer avec cette psychologue non seulement par rapport à la méthodologie à mettre en place mais aussi pour la coanimation des groupes ; ces professionnels ayant davantage d'expertise avec ce public fragilisé.

- ...

Annexe 4 : Calendrier des activités/loisirs 2022

							2	022								
	Janvier			Février			Mors			Avril			Mai			Juin
1 5	ia Jour de l'An	1	Ma	Atelier numérique 9	1	Ma	Camaval	1	Ve		-1	Di	Fête du travail	1	Me	
2 1	N .	2	Me		2	Me	Carnaval	2	Sa		2	Lu		2	Je	Atelier numérique 17
3 1	.u	3	Je.		3	Je	Carnaval	3	Di	Dimanche de Páques	3	Ma	Atelier Forum Parents	3	Ve	
4 1	Ma	4	Ve		4	Ve	Carnaval	- 4	Lu	Lundi de Pâques	4	Me		4	Sa	
5 /	Me	5	Sa		5	Sa		5	Ma		5	Je	Musée de l'informatique	5	Di	
6 1	e l	6	Di		6	Di		6	Me		6	Ve		6	Lu	Lundi Pentecôte
7 1	/e	7	Liu		7	Lu		7	Je		7	5a		7	Ma	Conseil des usagers VI
8 5	ia	8	Ma	Abelier contraception:	8	Ma	Atelier numerique 11	8	Ve	- I	8	Di		8	Me	
9 [OI I	9	Me		9	Me		9	5a	CONGES	9	Lu		9	Je	CO.
10 t	.u	10	Je.		10	Je		10	Di	CONGES	10	Ma	Atelier numérique 15	10	Ve	BEPS
11 /	Ma	11	Ve		11	Ve		11	tu	CONGES	11	Me		11	Sa	
12 /	Me	12	5a		12	Sa		12	Ma	CONGES	12	Je		12	Di	
13 J	e	13	Di		13	Di		13	Me	CONGES	13	Ve		13		BEPS
14 \	/e	14	Lu		14	Lu	Commercial Commercial	14	Je	CONGES	14	5a		14	Ma	BEPS:
15 5	ia	15	Ma		15	Ma	Sortie Maison des géant	15	Ve	CONGES	15	Di		15	Me	
16 t	Di I	16	Me		16	Me		16	Sa	CONGES	16	Lu		16		BEPS
17 1	ii ii	17	Je	1	17	Je		17	Di	CONGES	17	Ma		17	Ve	BEPS
18 1	Aa Atelier Nouvel An Jeux	18	Ve		18	Ve		18	Lu	FERIE	18	Me			Sa	
19 1	//e	19	5a		19	Sa		19	Ma	Atelier numerique 13	19	Je	Musée Sciences nature	19		
20 J	e	20	Di		20	Di		20	Me	10 10	20	Ve		20		No. of the Local Designation of the Local Desi
21 \	/e	21	tu		21	Lu		21	1e		21	Sa		21		Atelier Café des fernme
22 5	ia	22	Ma	Ateller numerique 10	22	Ma	Atelier numerique 12	22	Ve		22	Di		22	Me	
23 [Oi l	23	Me		23	Me		23	5a		23	Lu		23	Je	
24 1	0	24	Je		24	Je	Sortie Musée du train	24	Di		24	Ma	Atelier numérique 16		Ve	
25 1	Иа	25	Ve		25	Ve		25	Lu		25	Me	The state of the s		Sa	
	Иe	26	Sa		26	Sa		26	Ma	Atelier numerique 14	26	Je	Ascension		Di	
27 J	e Sortie Musée des Illusio	27	Di		27	Di		27	Me		27	Ve		27		
28 \	/e	28	Lu	Carnaval	28	Lu		28	Je		28	Sa		28		Atelier numérique 18
29 5		-			29	Ma	Atelier parent, contrace	29	Ve		29	Di		29		
30 t					30	Me		30	Sa		30	Lu		30	Je	Excursion mer
31 1	2012				31	Je					31	Ma				

2022									
juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre				
1 Ve	1 tu	1 Je Conseil des usagers VI	1 Sa	1 Ma Toussaint	1 Je				
2 58	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve				
3 Di	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa				
4 Lu	4 je	4 Di	4 Ma Ateler intro + connais	4 Ve	4 Di 8858 Schaerteek				
5 Ma	5 Ve	5 Lu	5 Me	S Sa	5 Lu				
5 Me	6 Sa	6 Ma Atelier jeux de société	6 Je Atelier numerique	6 Di	6 Ma				
7 Je	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me				
8 Ve	8 Lu	8 Je	8 Sa	8 Ma Ateher Cafe papore	8 Je Atelier numerique				
9 Sa	9 Ma	9 Ve	9 01	9 Me	9 Ve				
10 Di	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je Atelier numerique	10 Sa				
11 tu	11 le	11 01	11 Ma Visite Commune Schae	11 Ve Armistice	11 Di				
12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu				
13 Me	13 Sa	13 Ma Atelier factures	13 Jn Visite Waterloo butte	13 Di	13 Ma Atelier Budget I				
14 Je	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me				
15 Ve	15 Lu Assomption	15 Je Atelier numerique	15 5a	15 Ma Aleger Surdiscoure	15 Je Visite Ughtopia				
16 5a	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve				
17 Di	17 Me	17 58	17 Lu	17 Je Alufier Gaufres	17 Sa				
18 tu	18 le	18 Di	18 Ma Atelier Yeux	18 Ve	18 Di				
19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu				
20 Me	20 Sa	20 Ms	20 Je Atelier numerique	20 Di	20 Ma Azeler gurentalde				
21 Je Fête nationale	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me				
22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma Atelier starentalité	22 Je Atelier numerique				
23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve				
24 Di	24 Me	24 5a	24 Lu Toussaint	24 Je Atelier numerique	24 Sa				
25 Lu	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di Noël				
26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu				
27 Me	27 Sa	27 Ma Atelier Gaufres	27 Je	27 Di	27 Ma				
28 Je	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me				
29 Ve	29 Lu	29 Je Atelier numerique	29 Sa	29 Ma	29 3e				
30 Sa	30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve				
31 Di	31 Me		31 Lu		31 5a				